

Cyberpresse

Les PC se simplifient
page A14



Politique
Le vérificateur critique le fonds antipauvreté
page B1

Économie
La BN acquiert First Marathon
page C1



Hockey



page S3



Stanley Faulder, 61 ans

Stanley Faulder exécuté

d'après PC et AFP
HUNTSVILLE, Texas

Les autorités texanes ont ignoré les appels de dernière minute d'Ottawa, du Vatican et des Nations unies, hier, et ont exécuté Stanley Faulder, après 22 ans passés dans le couloir de la mort et 10 dates d'exécution.

À 19 h (HAE), le grand-père de 61 ans, originaire de Jasper, en Alberta, portant l'uniforme blanc des prisonniers, a été conduit dans la salle d'exécution de la vieille prison de Huntsville, sanglé sur une table aux genoux, aux chevilles, à la taille et aux épaules. L'injection létale — trois produits dont l'un endort, l'autre bloque la respiration et le troisième arrête le cœur — a été envoyée par perfusion depuis une pièce voisine, deux minutes après qu'il eut été attaché. Stanley Faulder a toussé deux fois, laissé entendre deux soupirs et a ensuite arrêté de bouger. Il a été déclaré mort à 19 h 18.

Juste avant, Faulder a fait un signe de la tête vers son avocat, Sandra Babcock, alors qu'elle entrait dans la chambre. S'approchant de la vitre, elle lui a demandé s'il était « O.K. », mais il n'a pas répondu.

Lorsque le directeur de l'institution lui a demandé s'il avait quelque chose à dire avant de mourir, Faulder a hoché de la tête et répondu: « Pas de déclaration. »

« Je suis en paix et je suis prêt à partir », avait-il dit à un gardien de prison, quelques heures plus tôt. Selon un porte-parole du ministère de la Justice du Texas, Faulder était « un prisonnier modèle ».

Le condamné a découvert la religion dans les murs de la prison. Ancien mécanicien, il prenait plaisir à réparer les petits appareils des autres prisonniers.

C'était la dixième date prévue pour l'exécution de Faulder — il avait toujours bénéficié de sursis — depuis sa condamnation, en 1977.

Voir **STANLEY FAULDER** en A2

Pas un cent de plus

Bouchard durcit le ton devant la menace des infirmières

KATIA GAGNON
et JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Devant la menace d'une grève générale illimitée des infirmières, Lucien Bouchard durcit le ton.

Le premier ministre n'a pas l'intention de céder aux demandes salariales des infirmières et il les avertit clairement qu'un tel moyen de pression ne sera simplement pas toléré par le gouvernement.

« Non seulement on ne va pas céder devant une grève illégale, mais on ne va pas tolérer une grève illégale. C'est certain », a martelé le premier ministre lors d'une conférence de presse qui devait faire le bilan de la session parlementaire. « Je ne peux pas concevoir que quelqu'un se soit imaginé que le gouvernement allait céder uniquement parce qu'il aurait peur d'une grève illégale dans les hôpitaux. »

Le message livré hier par M. Bouchard était limpide: quelle que soit l'ampleur de leurs moyens de pression, le gouvernement ne fera aucune concession salariale aux infirmières. Elles n'auront que cinq pour cent d'augmentation, comme les autres employés de l'État. Point à la ligne. « Il n'est aucunement question que le gouvernement déroge aux politiques salariales qu'il a annoncées », tranche-t-il.

Mais l'intransigeance démontrée par le premier ministre pourrait bien se heurter au durcissement des positions des infirmières.

Voir **PAS UN** en A2

■ Autres textes, page A3



PHOTO ÉRIC ST-PIERRE, La Presse

Les négociations entre la Fédération des infirmières et les associations patronales n'ont absolument pas progressé hier. Le premier ministre Lucien Bouchard a durci le ton, prévenant qu'il ne cédera pas devant la menace de grève générale des infirmières. De son côté, la présidente de la Fédération des infirmières, Jennie Skene, photographiée hier devant l'hôpital Notre-Dame, s'est dite prête, au nom de ses membres, à affronter la tempête, assurant que les menaces de sanctions ou d'amendes n'atténueront pas leur détermination.

Directeur d'école, un poste moins convoité

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les directeurs d'école en ont ras le bol de la violence en classe, ras le bol de régler mille et un problèmes à la fois, et ras le bol que leurs profs se défoulent toujours sur eux. Tant et si bien qu'on frôle la pénurie dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal, a appris *La Presse*.

« Avant, devenir directeur, c'était vu comme une promotion. Mais là, ils veulent tous démissionner », résume le commissaire scolaire Robert Cadotte, un dissident du MEMO.

C'est ainsi que, dans une école primaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve, on cherche en vain un directeur depuis deux mois. Presque personne n'a posé sa candidature.

« On est déjà rendu au troisième affichage. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu une chose pareille. D'habitude, tout est réglé au deuxième. Là, ça presse », s'inquiète le responsable des services éducatifs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Pierre Bergevin.

L'un après l'autre, les directeurs adjoints contactés ont décliné l'offre de fonctionnaires. Le milieu est trop dur, disent-ils, et la charge trop lourde.

« Les gens répondent: 'Non merci. Je veux aussi protéger ma vie personnelle' », rapporte M. Bergevin. C'est dans les écoles primaires et les milieux défavorisés qu'on a le plus de misère à trouver quelqu'un. Les problèmes éducatifs y sont beaucoup plus complexes et c'est là

qu'on a tout le programme alimentaire à gérer. »

« C'est pourtant là que ça nous prend une direction super, souligne de son côté Robert Cadotte. Mais on essaie de choisir et il n'y a plus de candidats. Le bassin est rendu presque à zéro. »

La CSDM a beau faire, sa banque de noms fond effectivement à vue d'oeil. On n'attend plus tous les trois ans pour recruter des candidats, mais rien n'y fait. En deux ans, on épuise une liste qui n'a plus la longueur de jadis. « Elle a déjà atteint 125 ou 130 noms. Là, quand on atteint la soixantaine, on est très contents », assure M. Bergevin.

Voir **DIRECTEUR** en A2

Les réfugiés kosovars de Brossard ont bien l'intention de rester ici

VALÉRIE DUFOUR

Même si la guerre qui les a chassés de chez eux est terminée, la trentaine de réfugiés kosovars fraîchement débarqués au Quality Inn de Brossard n'envisagent pas un retour dans les Balkans. La famille leur manque, mais la guerre a détruit tout ce qu'ils avaient.

Zymer Zeneli a 35 ans, mais il en paraît 20 de plus. Hier, il a reçu des nouvelles encourageantes de Pristina. « Je dois vérifier, mais j'ai

parlé à quelqu'un qui m'a appris que ma maison n'était pas détruite. »

Malgré tout, il ne prévoit pas repartir. Il avoue que c'est une décision difficile, mais que pour le moment, il pense rester au Québec et y faire venir son fils, qui se trouve dans un camp de réfugiés en République tchèque.

Originaire de la ville de Ferizaj, au Kosovo, cet ancien commerçant regrette ce qu'il a laissé là-bas. « Je ne pensais pas, je fuyais la guerre,

explique-t-il pour faire comprendre son départ. Je voulais sauver ma tête; c'était l'instinct de survie. »

Même si ses amis lui manquent, Shkurte Mehmeti est elle aussi bien heureuse d'être au Canada. Arrivée avec son frère et ses parents, la jeune fille de 17 ans raconte que l'épisode le plus éprouvant a été l'attente avant la traversée de la frontière macédonienne.

Voir **LES RÉFUGIÉS** en A2

De découverte en découverte

L'OTAN a découvert un « centre de torture » de la police serbe à Pristina et fait des « découvertes d'ampleur » sur de nouveaux charniers présumés dans le nord du Kosovo. Les troupes britanniques ont notamment trouvé des couteaux, des matraques, des bâtons de baseball portant des slogans serbes et une caisse pleine de coups-de-poing américains.

Nos informations, page B4

197

JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces

- index B13
- immobilier B13 à B15
- marchandises B15
- emplois B15, C10
- automobile C10 et C11

- affaires C4

Arts et spectacles

B6 à B13
- horaire spectacles B12
- horaire télévision B7
Bandes dessinées B14

Bridge C11

Cyberpresse A14

Décès C12

Économie C1 à C10

Êtes-vous observateur? B13

Feuilleton C10

Horoscope B14

Loteries A2 et A8

Monde B4 et B5

Mots croisés B15 et S10

Mot mystère C10

Opinions B3

Politique B1 et B16

Tabloïd Sports

- Robert Duguay S5

ÉDITORIAL

À quoi sert le CRTC?
- Alain Dubuc

page B2

MÉTÉO

Ciel variable
Max. 21, min. 10
cahier Sports

page 16



Pour des MINOLTA de belles photos

MINOLTA VE(T)IS 260

Appareil APS compact . Zoom 2,6x à optique de 4 éléments . Mise au point et exposition automatiques . Modes préprogrammés . Impression du titre, de la date et de l'heure au dos de la photo . Incluant : étui, pile et courroie

259⁹⁹\$

MINOLTA VE(T)IS 300

Appareil APS compact . Boîtier acier inoxydable . Objectif zoom 3x . Flash multifonction . Système de mise au point avancé . Incluant étui et pile

429⁹⁹\$

MINOLTA MAXUM ST

Appareil 35 mm Reflex . Objectif zoom AF28-80 mm . Exposition multiprogramme . Flash intégré avec réduction des yeux rouges . Incluant pile

499⁹⁹\$

L.L.Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTO, VIDÉO ET DE L'IMAGERIE NUMÉRIQUE

6224 Saint-Hubert, Montréal
(514) 274-6577
information@lozeau.com

Suites de la une

Directeur d'école, un poste moins convoité

DIRECTEUR / Suite de la page A1

Comment expliquer un tel désintérêt? Oui, la violence des élèves a de quoi dissuader les plus aguerris, admettent les principaux intéressés. Mais ils ne se gênent pas pour ajouter que les nombreuses critiques auxquelles ils font face (rapportées en bonne partie dans notre numéro d'hier) ne font rien pour susciter de nouvelles « vocations ».

« Comme beaucoup de professions, notre image n'est pas au beau fixe, notre travail change beaucoup et on est souvent sur la place publique. C'est sûr que ça doit jouer », affirme ainsi le président de l'Association montréalaise des directeurs d'établissements scolaires, Pierre Émery.

Mais le grabuge dans les écoles n'explique pas tout, loin de là.

« Compte tenu de toutes nos nouvelles responsabilités, l'augmentation de salaire n'est pas assez importante », dénonce d'abord M. Émery, en soulignant que la pénurie risque de gagner tout le Québec, puisque 66 % des 3568 directeurs en poste partiront à la retraite d'ici quatre ou cinq ans.

Il faut savoir qu'un enseignant d'expérience nommé directeur ne reçoit que 10 000 \$ ou 15 000 \$ de plus par année (avant impôts). Et qu'il perd du même coup deux semaines de vacances d'été. « Sans compter toutes ses soirées et ses samedis », souligne M. Bergevin.

Un dédommagement pas si alléchant pour une tâche assez lourde: le budget de l'école, les ressources humaines, le choix du matériel pédagogique, la supervision des services de garde, etc.

Sans oublier le problème des parents, conclut M. Émery: « Je dis souvent que chaque fois qu'on est en train de prendre une décision au sujet d'un enfant, tout le monde est d'accord, sauf les parents de cet enfant-là. Ça devient décourageant... »

Pour une consultation GRATUITE

NE MANQUEZ PAS LE CAHIER

Santé

CHACQUE DIMANCHE DANS

La Presse

PAS UN / Suite de la page A1

« Si les infirmières ont entendu M. Bouchard à la télévision, je crains que plusieurs d'entre elles ne penchent pour une grève générale illimitée », a déclaré en entrevue la présidente de la Fédération des infirmières du Québec, Jennie Skene. « On les a convaincues de ne pas le faire, mais plusieurs infirmières rencontrées aujourd'hui sur les piquets de grève nous ont dit qu'elles ne voulaient même pas rentrer au travail ce soir », a-t-elle ajouté.

La FIIQ, qui réclame au moins 16 % d'augmentation salariale pour ses membres, se réunit lundi et examinera la possibilité de recourir à des moyens de pression plus lourds, dont la grève générale illimitée, que ses membres ont déjà approuvée en avril. Les négociations avec le gouvernement, interrompues hier à cause du débrayage, doivent toutefois se poursuivre au cours du week-end.

En début d'après-midi, hier, la ministre de la Santé, Pauline Marois, avait manifesté une ouverture aux demandes salariales des infirmières:

elle indiquait que des concessions pourraient être faites par l'intermédiaire de la relativité salariale, ce qui tient lieu d'équité salariale au gouvernement. Mais le premier ministre a fermé la porte à de telles augmentations par la bande.

« Regarder la relativité salariale, cela peut vouloir dire, éventuellement, plus de sous pour elles », disait Mme Marois en début d'après-midi. « Nous avons la conviction que le processus de relativité salariale va révéler qu'il n'y a pas de rattrapage, ou si peu, à effectuer », rétorquait plus tard le premier ministre.

Mais si le gouvernement affiche chaque jour davantage de fermeté à l'égard des infirmières, il n'a pas encore l'intention de sortir l'artillerie lourde. Les articles de la loi 160 qui pourraient soustraire un an d'ancienneté par jour de grève aux infirmières rebelles ne seront appliqués qu'après mûre réflexion, souligne Lucien Bouchard.

« C'est une sanction extrêmement grave que le gouvernement n'écarte pas, n'exclut pas, mais qu'il se réserve d'appliquer dans les situations qui lui paraîtront devoir le justifier. Et ça ne peut se faire qu'avec circonspection. Le gouver-

nement n'aura pas la gâchette facile », dit-il. Mais si de telles sanctions sont finalement appliquées, elles ne seront plus négociables. « Quand on décide d'une sanction, il faut la maintenir. Ça ne disparaît pas en fin de nuit lors du règlement définitif. »

Le chef libéral Jean Charest, de son côté, accuse le gouvernement Bouchard d'être à la source de la crise actuelle. La grande responsable, dit-il, c'est la réforme de la santé entreprise par les péquistes, qui a créé le chaos dans le réseau de la santé. « On ne peut pas juste réduire ça à une négociation ponctuelle sur le salaire. Les enjeux sont beaucoup plus grands que ça dans le domaine de la santé », dit-il.

Et si les infirmières décident de braver la loi, c'est justement parce que la situation est devenue inacceptable, plaide le chef libéral. « Les infirmières qui sont en grève sont des gens de coeur. Si elles font un geste aussi désespéré que celui-là, c'est parce qu'elles sont fatiguées d'être méprisées par le gouvernement péquiste. Je le sais, j'en connais: ma mère est infirmière, ma soeur est infirmière », s'exclame M. Charest, qui appelle toutefois les infirmières à respecter la loi.

Stanley Faulder exécuté

STANLEY FAULDER / Suite de la page A1

Faulder avait été reconnu coupable du meurtre d'Inez Phillips, une femme de 75 ans, qui avait été tuée avec un couteau alors qu'on cambriolait sa maison, deux ans plus tôt.

Me Babcock était visiblement en colère après l'exécution. « La rédemption et la justice sont deux concepts étrangers au système judiciaire du Texas, a-t-elle déclaré. Je n'ai aucun doute que si nous avions été dans un autre État, la sentence de Stan Faulder aurait été révisée et il aurait eu droit à un nouveau procès. Son cas est emblématique de tout ce qui ne fonctionne pas avec la peine de mort. »

L'avocate a été particulièrement virulente par rapport aux allégations des fonctionnaires de l'État, qui affirment que le condamné n'a

pas été averti qu'il pouvait contacter les responsables du consulat canadien lors de son arrestation, parce qu'eux-mêmes ignoraient qu'il était canadien.

« C'est complètement faux, a-t-elle affirmé. Et malgré ça, ils l'ont laissé dans le couloir de la mort pendant 15 ans sans jamais l'informer de son droit le plus fondamental de parler à quelqu'un du consulat canadien. »

Plusieurs membres de la famille Phillips, dont le fils, trois petits-enfants et une arrière-petite-fille de sa victime, ont assisté à l'exécution. Aucun membre de la famille du condamné n'était présent, à la demande de Faulder.

Un représentant de la famille Phillips a expliqué qu'il était satisfait de l'exécution. « Faulder a vécu plus de 23 ans après avoir brutallement battu et tué ma mère (...). Sa punition a été beaucoup moins douloureuse, a expliqué Jack Phil-

lips, fils de la victime. Maintenant que la sentence a été exécutée, notre famille peut trouver le réconfort, sachant que justice a été faite. »

Le gouvernement canadien a pris plusieurs mesures pour tenter d'empêcher l'exécution. Il avait notamment reçu l'appui de la secrétaire d'État Madeleine Albright, dans sa lutte pour ramener la sentence à la prison à vie. Tous deux convenaient que les droits de Faulder n'avaient pas été respectés selon la Convention de Vienne. Dans un communiqué, Ottawa regrette « profondément que les autorités du Texas n'aient pas accédé à sa demande de clémence, en commuant la peine de mort prononcée contre M. Faulder en prison à vie ».

Le seul homme capable de sauver la vie de Faulder, le gouverneur du Texas et candidat à la présidence des États-Unis, George W. Bush, a refusé comme à son habi-

tude d'utiliser son pouvoir pour lui accorder un nouveau sursis.

« Il n'y a pas de nouvelles preuves qui remettent en question le verdict de culpabilité (de M. Faulder) », a affirmé le gouverneur juste avant l'exécution.

M. Bush, fervent défenseur de la peine de mort, a fait preuve de clémence une seule fois depuis son entrée en fonction en 1994.

Faulder est le 50^e condamné à mort exécuté cette année aux États-Unis, le cinquième étranger, et le premier Canadien à être exécuté aux États-Unis depuis 1952. Son exécution était la 14^e à avoir lieu au Texas, État « champion » des exécutions depuis le début de l'année. Onze exécutions y sont encore prévues d'ici la fin de l'année.

Soixante-dix autres étrangers, européens, latino-américains mais aussi asiatiques attendent leur exécution aux États-Unis, selon Amnesty internationale.

Les réfugiés kosovars de Brossard ont bien l'intention de rester ici

LES RÉFUGIÉS / Suite de la page A1

« J'ai été séparée de ma famille pendant deux jours, sans manger ni boire. Chaque instant, j'avais peur que les Serbes me tuent. »

Pour sa famille et elle, un retour au Kosovo est improbable. « Nous ne pouvons pas retourner, notre maison a été détruite, nous n'avons pas d'endroit où habiter. »

« J'ai vu des gens mourir devant mes yeux, des accouchements dans le train, des policiers en train de maltraiter des gens. Si j'avais pu, je sais ce que j'aurais fait, bien que je sois pacifique. Je ne souhaite pas du mal aux gens, mais les Serbes ne sont pas humains, ce sont des méchants », tranche-t-elle.

Si les images des charniers découverts par la KFOR sont saisissantes, elles revêtent une dimension encore plus horrible pour les réfugiés kosovars. « C'est difficile de croire qu'un hu-

main puisse faire cela à un autre humain », laisse tomber Zymer Zeneli.

« Je pense toujours à cela », lance Bahrije Sadikv, mère de cinq enfants. Trois de ses fils se sont réfugiés en Allemagne, tandis que son unique fille se trouve toujours au Kosovo. « Je fais des cauchemars parce que j'ai eu peur très longtemps. Je pense toujours que je rencontre ceux que j'ai laissés là-bas, sans aide. »

Cette mère de 41 ans est inquiète pour les siens. Elle a vu les Serbes incendier sa maison, et elle a été chassée de Mitrovica, son village. Elle a marché longtemps avant d'atteindre la frontière de la Macédoine. « J'ai vu trois jeunes garçons tués devant moi. Mon fils a été contrôlé et les Serbes lui ont mis un couteau sur la gorge », décrit-elle.

Bien qu'elle y songe, sa famille ne croit pas qu'elle va retourner au Kosovo, car tout ce qu'elle avait n'existe plus.

Une marche forcée de plus de 30 heures a été

nécessaire à Elbert Gashi pour atteindre la Macédoine. Ce bijoutier de 40 ans, originaire de la municipalité de Lipjan, s'ennuie visiblement de son pays. Mais il doute d'y retourner. « Toute ma famille s'y trouve. J'ai peur pour eux; j'attends toujours de leurs nouvelles. » Il dénonce les gestes du gouvernement serbe. « J'ai vu des policiers battre des gens, les écraser et marcher sur eux. Ce que Milosevic a fait est un exemple horrible, dégueulasse. Il a dépassé toute limite. »

Aidés par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Québec, ces réfugiés kosovars séjournent au Quality Inn en attendant qu'on leur trouve des appartements à Brossard ou Longueuil. En tout, l'hôtel a accueilli 15 familles, soit 55 personnes.

Étant donné la difficulté de leur choix, les réfugiés bénéficieront d'un peu de temps pour décider s'ils veulent ou non refaire le saut vers l'Europe. En attendant, la seule barrière qu'il leur reste à franchir est celle de la langue.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Téléphone pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 556
à quatre chiffres : 3526

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;
■ à Rougemont: pavillon de l'agriculture, 735, rue Principale, de 10 h à 16 h 30. Objectif: 150 donneurs;
■ à Montréal: faubourg Sainte-Catherine, entrée Saint-Mathieu, 1616, rue Sainte-Catherine Ouest, de 13 h à 19 h. Objectif: 90 donneurs;
■ à Granby: les Galeries de Granby, 40, rue Évangéline, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;
■ à Saint-Hubert: complexe Cousineau, 5245, boul. Cousineau, près de la montée Saint-Hubert, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Changer de peau... juste pour rire

■ Dans un Feydeau, il serait à lui seul le mari, la femme et son amant. Dans un western spaghetti, il incarnerait le bon, la brute et le truand. Et peut-être le cheval. Son nom: Arturo Brachetti. Sa profession: transformiste. Il est l'homme qui se déshabille plus vite que son ombre. Et qui se rhabille au moins aussi rapidement. Une interview à lire, demain, dans le cahier Arts et spectacles.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Le premier ministre a-t-il raison de durcir le ton devant la menace de grève des infirmières?

Croyez-vous que les Montréalais devraient être consultés par voie de référendum sur le projet du maire Bourque, « une île, un ville »?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 67 %
Non: 33 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Groupe

LGS

Arrivée à maturité - elle a 20 ans - la société internationale d'experts-conseils Groupe LGS inc. met son expertise de pointe en technologies de l'information et du management au service des grandes entreprises. Qu'il s'agisse de commerce électronique, d'environnement informationnel, de gestion du travail, de grande distribution, de santé, les clients de LGS ont droit à un savoir-faire qui est déjà du 21^e siècle.

Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans

La Presse

Actualités

Près de 6000 chirurgies annulées cette semaine

Autre tuile pour les hôpitaux : les pharmaciens déclenchent aujourd’hui leurs moyens de pression

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Avec le deuxième débrayage illégal de 24 heures des infirmières, hier, le nombre de patients dont la chirurgie a été reportée à plus tard frôle maintenant les 6000 dans l'ensemble de la province.

« C'est comme mardi, mais l'effet cumulatif se fait sentir », a commenté en après-midi Michel Bissonnette, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec. « On estime que de 5000 à 6000 chirurgies ont été reportées cette semaine, un chiffre très considérable, puisqu'on est à la veille du début des vacances. C'est impossible de rattraper ça en quelques jours ou en quelques semaines. »

Entre 2000 et 2200 opérations non urgentes n'ont pu être effectuées hier, le même nombre que mardi. Les activités ont aussi été réduites à plusieurs endroits, mercredi, et le seront encore aujourd'hui, plusieurs patients n'ayant pu être vus pour leur visite préopératoire en raison de la sortie des infirmières.

Hier, le mot d'ordre de débrayage de la Fédération des infirmières du Québec (FIIQ) a été suivi dans la plupart des hôpitaux,

centres d'hébergement et CLSC où la centrale compte des membres. Environ 300 lits étaient fermés dans les hôpitaux de la province, tout comme plusieurs cliniques de consultations externes. Certains hôpitaux, comme Maisonneuve-Rosemont et le CHUM, avaient réussi à garder ouvertes la plupart de celles-ci.

En limitant les possibilités d'admettre des patients sur les étages, le débrayage a toutefois causé des problèmes dans les urgences des grands hôpitaux de Montréal : on comptait 78 patients pour 34 civières hier matin à Maisonneuve-Rosemont (dont huit attendaient depuis plus de 48 heures), et 61 pour 30 civières à Notre-Dame, dont 15 poireautaient depuis plus de deux jours.

Dans les CLSC, le portrait était très variable d'un établissement à l'autre, certains parvenant à donner 100 % des services à domicile, d'autres n'en fournissant que 40 %. Les services courants étaient fermés dans la plupart des cas, mais la ligne Info-Santé a été maintenue. Les centres d'hébergement n'ont pas trop souffert, même si plusieurs étaient en mode « week-end ».

Les hôpitaux ne sont pas au bout

de leurs peines. Aujourd'hui, c'est au tour du millier de pharmaciens des établissements de santé d'enclencher leurs moyens de pression, avec une journée d'étude. Seulement 25 % des pharmaciens resteront à leur poste, l'équivalent des effectifs d'une journée de fin de semaine.

Sans convention collective depuis 1995, les pharmaciens réclament un redressement salarial de 17 %, qui ramènerait leur rémunération au niveau de celle des biochimistes cliniques, avec qui ils étaient à parité il y a une dizaine d'années.

C'est la deuxième journée d'étude des pharmaciens, après celle du 26 mai. Quatre-vingt-dix pour cent d'entre eux ont signé une lettre de démission, qu'ils menacent de déposer si Québec n'accepte pas de reprendre les pourparlers, au point mort depuis vendredi dernier.

Les services aux patients ne devraient pas être affectés outre mesure, mais l'absence des pharmaciens aura pour effet d'accroître la charge de travail des infirmières. Certains patients traités en clinique externe d'oncologie ont vu leurs traitements être remis à lundi.



PHOTO ÉRIC SAINT-PIERRE, La Presse ©
Au pavillon Hôtel-Dieu du CHUM, les infirmières ont tout fait pour sensibiliser les automobilistes à leur cause, hier après-midi.

Précarité et fardeau de travail des infirmières au coeur du litige

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Tout au long des 14 mois de négociations avec Québec, les infirmières ont répété comme un mantra leurs revendications principales : stabilisation des équipes de base, réduction de la précarité d'emploi et du fardeau de travail, amélioration de l'organisation du travail.

Présentement, 43 % des infirmières du réseau public détiennent des postes à temps complet, 28 % ont des postes à temps partiel et 28 % travaillent sur appel. Il y a cinq ans, les titulaires de postes à

temps complet représentaient 60 % des effectifs.

De plus, les heures supplémentaires effectuées par les infirmières ont représenté l'an dernier l'équivalent de plus de 800 postes à temps complet. Les infirmières veulent que cesse le recours généralisé aux listes de rappel, qui rend impossible la stabilité des équipes de travail et conduit plusieurs jeunes diplômées à quitter la profession. Elles exigent que les établissements créent à la place des postes à temps complet et qu'ils finissent

d'afficher les postes laissés vacants à la suite des programmes de départs à la retraite.

Du côté patronal, on réclame surtout des syndiqués un assouplissement des conventions collectives. On souhaite notamment simplifier et accélérer le processus d'affichage des postes, tellement complexe qu'il peut parfois s'écouler jusqu'à deux ans entre le début de l'affichage et le moment où le poste est définitivement comblé.

On souhaite aussi que les infirmières fassent preuve de plus de flexibilité et acceptent d'être dépla-

cées plus facilement d'un secteur à un autre au sein des établissements, selon les besoins.

Sur le plan salarial, Québec offre 5 % sur trois ans (1 % la première année et 2 % pour chacune des deux années subséquentes). Les infirmières réclamaient des augmentations de 4,5 %, 5 % et 5,5 %, mais dans leur contre-proposition déposée mardi, elles ont ramené leurs demandes à 2,5 % et 3,5 % pour les deux premières années et laissé la troisième année ouverte, dans l'espoir que le processus d'équité et de relativité salariale,

qui doit être complété en 2001, leur permette de combler la différence avec les 15 % initialement réclamés.

La FIIQ continue également à revendiquer la parité entre les infirmières bachelères et les travailleurs sociaux du réseau de la santé (il y a un écart de 5000 \$ au sommet de l'échelle salariale), et le réajustement subséquent du traitement des autres infirmières à 85 % de celui des diplômées universitaires. Cette demande suppose un redressement de 10 % de la masse salariale.

Déterminées à se faire entendre

NATHALIE NOLIN

Avec encore plus d'ardeur que mardi, les infirmières ont brandi des pancartes et scandé des slogans, hier, dans le tintamarre des klaxons. Devant les hôpitaux montréalais où *La Presse* s'est rendue en matinée, les grévistes étaient très enthousiastes. La vigueur des militantes et l'appui de la population à leur cause étaient palpables.

« On sent qu'on a autant, sinon plus d'appuis de la population », a affirmé l'infirmière Dominique Legault devant le pavillon Hôtel-Dieu du CHUM. « On reçoit même des appels de l'extérieur à notre bureau syndical pour nous encourager », a-t-elle ajouté.

Les difficiles conditions de travail des infirmières semblent être la cause première de leur exaspération. Paul Gagné, ex-infirmier, a laissé la profession après 15 ans de pratique à l'Hôtel-Dieu. La pression, la surcharge de travail et les piètres conditions l'ont poussé à quitter son poste.

« Après 20 ans d'ancienneté, tu ne peux même pas prendre tes vacances l'été. On est encore payés à temps simple les jours fériés. Pour arriver à faire toutes nos tâches, on doit arriver une demi-heure plus tôt et finir une demi-heure plus tard, et on n'est pas payé pour toutes ces heures-là ! »

Jennie Skene :
« Nous avons annoncé deux jours : on va respecter ce qu'on a dit, parce que nous n'avons qu'une parole. »

beaucoup de pression quand tu commences, et quand ça fait un an que tu es là, on t'oblige à devenir assistant-infirmière-chef, ce qui veut dire beaucoup plus de responsabilités ! Pour neuf dollars en prime par jour », s'indigne M. Gagné, qui manifestait, hier, par solidarité avec ses anciennes collègues.

Les infirmières semblent déterminées à obtenir une réponse positive du gouvernement, bien que leur geste soit illégal et puisse entraîner des pénalités. « On n'a pas de garantie de règlement, mais si on ne fait rien, on est sûr qu'on n'aura rien », a plaidé Linda Borland.

Selon cette infirmière de l'Hôpital juif de Montréal, la majorité de ses collègues pensent « qu'il faut faire quelque chose même si on ne sait pas ce que ça va donner ». Selon Mme Borland, les salaires et l'absence d'influence sur la réorganisation du travail sont



PHOTO ÉRIC SAINT-PIERRE, La Presse ©
À l'instar de ses consœurs du pavillon Hôtel-Dieu du CHUM, Mme Barbara Holden a scandé des slogans, à l'aide d'un mégaphone, hier devant l'Hôpital juif de Montréal.

les principales préoccupations des infirmières.

La présidente de la Fédération des infirmières du Québec, Jennie Skene, est allée rencontrer ses militantes sur le terrain. Une infirmière du pavillon Notre-Dame lui a demandé si elles pouvaient déclencher la grève générale sans retourner en assemblée prévue pour lundi. « Nous avons annoncé deux jours : on va respecter ce qu'on a dit, parce que nous n'avons qu'une parole », a répondu Mme Skene.

Avec 23 ans d'expérience, Danielle Béliveau déplore la fatigue généralisée du personnel. « J'en connais beaucoup qui ont fait des burn-out. Même moi, quand je ne suis plus capable, je prends des journées de congé à mes frais parce que sinon, c'est impossible d'en avoir. Et on se sent tellement coupable qu'on s'arrange pour tomber sur le répondeur, quand on appelle pour prévenir, pour ne pas avoir à se justifier ! » déplore-t-elle.

C'est lundi, après la rencontre des délégués syndicaux, que les infirmières décideront si elles optent pour la grève générale.

Je me fais plaisir

À TOUS LES PÈRES PRO...

Pour briller sur le green, voici un très joli polo tout coton Greg Norman à 115 \$ et un short, à seulement 65 \$.

Greg Norman récompense leur effort.

Recevez gratuitement cette serviette de plage griffée, avec tout achat de 100 \$ et plus de vêtements signés Greg Norman.

Une prime par personne, jusqu'à épuisement des stocks.

Fête des Pères

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

AILES LES AILES DE LA MODE

2758385

En l'air pour 18 mois encore

HUGO DUMAS

L'hélicoptère de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), dont les bruyantes envolées nocturnes ont tiré du lit plusieurs résidents du Plateau Mont-Royal depuis l'automne 1997, paillera encore le ciel montréalais pour les 18 prochains mois.

Le comité exécutif de la CUM a en effet autorisé, hier matin, le renouvellement du contrat de location de l'appareil avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), à la suite d'une recommandation émanant de la Commission de la sécurité publique. L'entente prendra fin en décembre 2000.

L'appareil Bell Long Ranger 206, doté d'un puissant phare de poursuite et d'un détecteur de chaleur, sert principalement pendant des attroupements, des manifestations, des recherches de victimes et de suspects, ainsi que pour diriger la circulation, a expliqué hier l'agent Ian Lafrenière, du SPCUM.

Les grands chantiers

du week-end

du 18 au 21 juin 99

À SURVEILLER CE WEEK-END

10 Pont Champlain
En direction nord
2 voies ouvertes :
- Vendredi 21 h à 23 h 59
- Samedi 5 h à 19 h
- Dimanche 4 h 30 à 7 h
- Dimanche 9 h à 11 h 30

1 voie ouverte :
- Samedi 0 h 01 à 5 h
- Dimanche 7 h à 9 h

15 En direction sud
2 voies ouvertes :
- Vendredi 22 h à samedi 2 h
- Samedi 5 h 30 à 19 h
- Dimanche 9 h à 12 h

1 voie ouverte :
- Samedi 2 h à 5 h 30

15 Autoroute Décarie
En direction sud
Entre l'A-40 et l'échangeur Turcot
Fermeture de 1 à 2 voies sur un court tronçon
- Samedi 0 h 01 à 7 h
- Dimanche 0 h 01 à 7 h
- Dimanche 23 h 30 à lundi 5 h 30

40 Autoroute Félix-Leclerc
Montréal, Montréal-Est
En direction ouest
Entre la sortie Henri-Bourassa et l'entrée Langelier
Fermeture complète
- Samedi 0 h 01 à 7 h
- Dimanche 0 h 01 à 8 h
Détour par la voie de service

EST En direction est
La Sortie no 82 (Ray-Lawson) fermée
Détour par la sortie no 83 (Bourget)

720 Autoroute Ville-Marie
En direction est
Fermeture complète du tunnel Ville-Marie à partir de la sortie de la Montagne (Entrées Bonaventure et Cathédrale fermées)
- Samedi 19 h à dimanche 2 h

112 Pont Victoria
1 voie ouverte en direction de la Rive-Sud
- Vendredi 13 h à dimanche 6 h
1 voie ouverte en direction de Montréal
- Dimanche 6 h à lundi 13 h

134 Pont Jacques-Cartier
Dans les 2 directions
Fermeture complète
- Samedi 20 h à 23 h 59

138 Pont Mercier
À compter de vendredi 22 h, une nouvelle configuration sera en vigueur jusqu'au 8 août
Fin de semaine : 1 voie ouverte par direction sauf, le dimanche de 14 h à 18 h, 2 voies sont ouvertes, vers Montréal

Sur semaine: 2 voies ouvertes dans le sens de l'achalandage, 1 voie dans la direction opposée

Le soir, la nuit et les fins de semaine: 1 voie ouverte par direction

138 Pont Legardeur
Fin de semaine :
1 voie par direction, possibilité de réouverture de 4 voies

La semaine prochaine :
3 voies ouvertes, dont 2 voies dans le sens de l'achalandage et 1 voie dans la direction opposée

À surveiller la semaine prochaine

10 Autoroute des Cantons-de-l'Est à Brossard
Phase préparatoire : Construction de voies de déviation de nuit

20 Autoroute Jean-Lesage St-Hyacinthe
Pont de la rivière Yamaska
Phase préparatoire : Construction de voies de déviation de jour

40 Autoroute Félix-Leclerc Anjou
à compter de lundi soir et jusqu'au 31 août :
- Bretelle de l'A-40 est pour l'A-25 nord fermée
- Bretelle de l'A-40 est pour l'A-40 est, 1 voie ouverte sur 2

Transports Québec

INFO-TRAVAUX Service 24 heures

Montréal : (514) 283-3010

clearNET (sans frais) : *7575

www.mtq.gouv.qc.ca/Travaux

Un mythe taillé en pièces

Le secteur privé ne réussit pas à justifier sa présence dans la gestion des services d'eau

BRUNO BISSON

La présence des firmes privées dans la gestion des services d'eau municipaux au Québec leur permet d'exhiber une « carte de visite » dans les marchés d'exportation où elles tentent de vendre leur expertise, mais ne rapporte pas de bénéfices substantiels à la collectivité.

Au cours d'une session publique de travail de la commission du BAPE sur la gestion de l'eau, consacrée à la place des entreprises privées dans le domaine public de l'eau, le mythe voulant que les municipalités réalisent des économies importantes en confiant les services d'eau à des consultants externes a été taillé, hier, en mille morceaux.

Un chercheur de l'Institut national de recherche scientifique, Pierre J. Hamel, a affirmé que le recours systématique au secteur privé dans la gestion des services d'eau potable et d'eaux usées lui apparaît comme « une mauvaise solution à un problème inexistant ».

Il a produit récemment deux rapports remis au cabinet du premier ministre sur les expériences vécues ailleurs en cette matière. Il a ironisé sur le fait que la préparation de ces documents lui a valu plusieurs invitations à dîner « des grands et des puissants de ce monde », qui cherchaient à le convaincre de la justesse de leurs arguments.

« Ce qu'on me dit, en général, c'est que pour faire valoir leur savoir-faire, à l'étranger, ces compagnies ont besoin d'une carte de visite, de quelque chose à montrer : une usine d'eau potable ou

une station d'épuration performante dont elles ont la gestion par contrat », a déclaré le chercheur qui, pour sa part, s'est dit peu convaincu « de l'intérêt pour les contribuables » dans un marché de ce type.

Avant lui, l'ingénieur Antoine Laporte, chef des opérations du service des eaux de Repentigny estimait qu'« en aucun temps, l'expérience de la privatisation n'a permis de démontrer que les objectifs de qualité qui sont imposés par la réglementation ont été mieux atteints par le privé que par l'exploitant public ».

Il a aussi mis la commission du BAPE en garde contre l'idée de céder la gestion des services d'eaux municipaux à des entreprises privées pour 10 ou 20 ans. L'expérience française, a-t-il révélé, a démontré qu'en abandonnant les services d'eau à des consultants externes, les municipalités ont perdu leur expertise. De ce fait, elles se sont retrouvées dans un état de dépendance technologique face aux grandes multinationales actives en France, « prisonnières d'un système où le citoyen ne bénéficie pas de la transparence et des recours qui sont le propre de l'administration publique ».

Au Québec, environ 80 municipalités ou régies intermunicipales ont confié à des firmes privées leur station d'épuration des eaux usées. La très grande majorité d'entre elles ont moins de 20 000 habitants. Seulement deux, Longueuil et Sherbrooke, en ont plus de 50 000.

De plus, le nombre de ces contrats de gestion privée est sujet à caution. Il n'existe apparemment aucune compilation officielle, ni au gouvernement ni dans l'industrie environnementale, sur cet aspect de la gestion des services d'eau au Québec.

Quant à la gestion de l'eau potable, elle semble faire l'objet d'un véritable « tabou social » puisqu'il n'existe aucun exemple de contrat encore en vigueur en ce domaine, sauf pour de très petits réseaux locaux qui appartiennent en propre à des entreprises.

C'est peut-être pour cette raison que le groupe de cinq experts de la commission du BAPE ne comptait aucun représentant municipal québécois favorable à l'intrusion des consultants privés dans les ouvrages municipaux. C'est vers Hamilton, en Ontario, que le BAPE s'est tourné pour obtenir l'opinion éclairée d'un gestionnaire du domaine public sur le partage des responsabilités avec le secteur privé.

Léo Gohier, directeur des services d'eau de la régie régionale de Hamilton et des villes avoisinantes, a défendu le recours à un consultant externe, en affirmant qu'un siècle de gestion publique de l'eau potable et des égouts a produit un « héritage scandaleux » pour de très nombreuses communautés, d'un bout à l'autre du pays.

Selon lui, le débat sur la place du privé dans ces services ne doit pas être fait sur la question d'une baisse significative des coûts, car celle-ci ne se manifesterait pas. Tous les participants, hier, s'entendaient d'ailleurs sur le fait que l'exploitation des réseaux et services d'eau ne donne qu'une marge de manoeuvre très mince aux gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés.

« Ce qu'il faut, c'est d'abord reconnaître que la production de l'eau potable et le traitement des eaux usées sont des industries à part entière, comme la téléphonie. » Or, dans toute industrie où le secteur public est prédominant, les mécanismes de concurrence, de développement technologique et d'amélioration des technologies ont tendance à stagner.

En ce sens, dit-il, l'apport d'une vision différente, celle du secteur privé, peut générer des effets bénéfiques, surtout si une municipalité est forcée de refaire des parties de réseau désuètes ou de repenser l'ensemble d'une gestion devenue trop lourde, trop complexe.

« Mais entendons-nous bien, a expliqué M. Gohier. L'eau est une ressource publique, qui doit demeurer publique. Je ne vois pas de place pour le secteur privé dans la préservation de la ressource. Mais la gestion des conduites et des usines, c'est autre chose. »

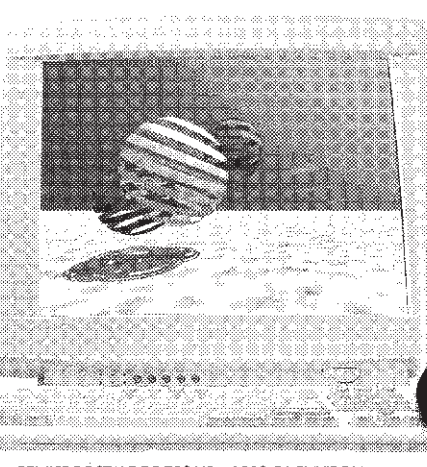


Seul FUTURESHOP peut vous offrir un prix si bas sur un ordinateur pour Papa!

emachines

Processeur Cyrix de 366 MHz 72407366

MÉMOIRE VIVE 32 Mo
DISQUE DUR 3,2 Go
CD-ROM 32x
MODEM 56K V.90

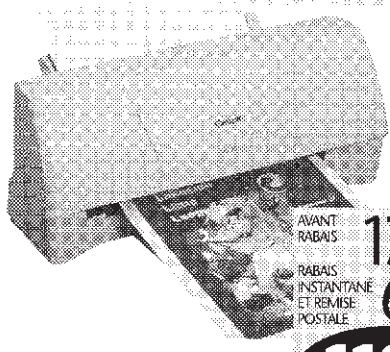


AVANT REMISE 849⁹⁹
REMISE POSTALE 100⁰⁰
749⁹⁹ APRES REMISE MONITEUR EN SUS

REMISE POSTALE DE 75 \$ US = 100 \$ CA ENVIRON

Canon

Imprimante couleur BJC-2000
• Incredibly impression de qualité photo en 4 couleurs
• Technologie de modulation des gouttelettes DMT
• Profil compact et stylisé
• Vitesse d'impression jusqu'à 5 ppm
• Garantie limitée d'un an 1988007 81C 2000



AVANT RABAI 179⁹⁹
RABAI INSTANTANÉ ET REMISE POSTALE 60⁰⁰
119⁹⁹ APRES RABAI

RABAI: REMISE POSTALE DE 50 \$ ET RABAI INSTANTANÉ ES DF 10 \$

Cartouches d'encre couleur BCI-21
1985403 BCI-21(CLE) 27⁹⁹

Frappez le coup de départ et gagnez avec HP!

Lecteur optique couleur ScanJet 3200C
63767032 3200C

Balles de golf gratuites pour Papa
avec tout achat d'une imprimante Deskjet, ScanJet ou OfficeJet de HP!
Une offre prime par client, aucun fournisseur, ne peut être jointe à aucune autre, ne peut s'appliquer à des achats antérieurs. Voir les détails en magasin.

179⁹⁹

RIGOH

Unité de CD ré-inscriptible
• Vitesse d'écriture de 4x, ré-écriture de 4x, lecture de 20x
• Interface EIDE ATAPI 42746310 1000



379⁹⁹

Verbatim

ACHETEZ EN QUATRE, OBTENEZ-EN UN GRATUIT
2⁴⁹ CH.



Paquet simple de CD-R
3050249 CD-R SINGLE

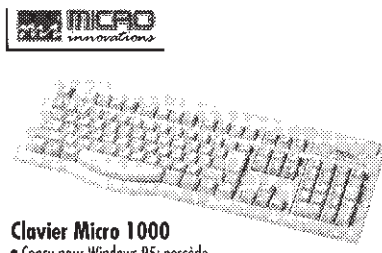
Microsoft Office 2000 Standard
AVANT RABAI 329⁹⁹
RABAI DU JOUR SURVEILLÉ 60⁰⁰
269⁹⁹ APRES RABAI
Office 2000 Mise à jour 1986676
Version française 3304199

GRATUITE Souris à 3 boutons
(en rabai instantané, valeur de 14,99 \$)
à l'achat de Microsoft Office 2000 7950389
Une offre prime par client, aucun fournisseur, ne peut être jointe à aucune autre, ne peut s'appliquer à des achats antérieurs. Voir les détails en magasin.

Microsoft Office 2000 Professionnel
AVANT RABAI 469⁹⁹
RABAI DU JOUR SURVEILLÉ 110⁰⁰
359⁹⁹ APRES RABAI
Office 2000 Mise à jour professionnelle 1986676
Version française 3304199



Souris First Mouse+
• Troisième bouton en forme de roulette
• Compatible avec Microsoft Office 97 9245244 FIRST MOUSE+ 39⁹⁹



Clavier Micro 1000
• Conçu pour Windows 95: possède des touches avec le logo Windows et des touches d'applications
• Curseur turbo renforcé
• Garantie à vie 9245100 10000 9⁹⁹

* Sur approbation de la banque de crédit. L'intérêt calculé tous les mois sera déduit du solde à condition que :
(1) les mensualités mensuelles soient payées avant le 15 du mois suivant; et
(2) le solde soit payé en entier à la fin de la période couvrant l'offre promotionnelle. La TVA est de 26,8%.
Exemple de l'option sans intérêt pendant 12 mois (taux mensuel) :
Si les mensualités mensuelles totales sont de 1500 \$ pour un achat de 1500 \$ sans versement et le public est remboursé dans les 12 mois, l'intérêt est déduit mensuellement d'un TPA de 0% (coût total 1500 \$) pour un achat de 1500 \$.
Si vous décidez de prolonger le financement sur 12 mois supplémentaires et que les mensualités mensuelles sont de 1117,17 \$ pour un achat de 1500 \$ sans versement, et que le solde de 1188,25 \$ soit remboursé dans les 24 mois, l'intérêt total sera de 2300,44 \$ (coût total de 2300,44 \$) et le TPA équivaut à 28,8% pour un achat de 1500 \$.
Les options sans intérêt ne sont pas offertes à nos clients avec carte de crédit pour un compte commercial.
Achats personnels seulement, aucun fournisseur. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
Certains articles peuvent ne pas être offerts dans tous les magasins. La raison des écartements de publicité, certains prix pourraient être moins élevés en magasin.

Les prix sont en vigueur du 16 juin au 22 juin 1999

FUTURE SHOP

Prix et produits en vigueur du 16 au 22 juin 1999

ANJOU	7200, boul. des Roseaux (derrière les Galeries d'Anjou)	(514) 352-7558
LAVAL	1645, boulevard Le Carlier	(450) 978-5420
GREENFIELD PARK	3858, boulevard Taschereau	(450) 465-4260
ANACHE CENTRAL	1041, rue du Marché Central	(514) 387-3188
LASALLE	7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon)	(514) 368-1610
POINT-CLAIRE	6321, autoroute 40 (boul. St-Jean, Complexe Pointe-Clair)	(514) 428-1999
MONTRÉAL CENTRE-VILLE	470, Ste-Catherine Ouest	(514) 393-2000

Le Foyer de jeunes travailleurs, une entreprise sociale innovatrice



foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de montréal inc.

Tél.: (514) 522-3198

Coup de fil à Toronto

Le symbole est révélateur : c'est à Jonquière, petite ville de région dont la réalité se situe à mille années-lumière de celle de Montréal, que Lucien Bouchard a confirmé d'un ton tranchant l'envoi aux calendes grecques du projet « une île, une ville » du maire Bourque. Ainsi, d'un coup de baguette magique, cette idée qui méritait un débat approfondi a été écartée. Le modèle québécois n'en finit plus de nous étonner.

L'attitude du gouvernement dans cette affaire irrite avec raison M. Bourque. Montréal représente le poumon économique et culturel du Québec. Pour se tailler une place au sein du club sélect des métropoles fonctionnelles, capables de relever les défis du XXI^e siècle et soutenir la concurrence internationale, elle a besoin d'une bouffée d'air frais.

L'élargissement de ses frontières actuelles, qui entraînerait la création d'une mégacité de 1,8 million d'habitants, représente une piste de solution naturelle. D'autant plus que Toronto, notre puissante voisine et rivale, a déjà effectué ce virage.

Aujourd'hui, dans ses efforts pour attirer des investissements créateurs d'emplois, Toronto parle d'une voix unique, celle de 2,4 millions d'habitants représentés par un maire et 57 conseillers municipaux.

Dans notre numéro de lundi, Louise Harel a minimisé le cran démontré par le gouvernement Harris, en avril 1997, en ordonnant la fusion des six villes de la grande région de Toronto. « Les gens pensent que Harris a été extrêmement courageux. Finalement, il a simplement amalgamé les 25 % des budgets qui étaient administrés dans les villes. »

La mémoire de la ministre des Affaires municipales est sélective. Et au plan du « courage », elle a choisi un mauvais exemple. M. Harris a plutôt démontré une volonté exceptionnelle. Rappelons les faits.

■ ■ ■

Comme à Montréal aujourd'hui, un tollé s'est fait entendre lorsque le projet de création d'un méga-Toronto de 2,4 millions d'habitants a été évoqué.

Les maires et les conseillers des villes visées, conscients que leurs pouvoirs allaient bientôt s'évaporer, ont annoncé des lendemains apocalyptiques : éloignement du citoyen des centres de décision, perte de l'identité communautaire, augmentation des taxes foncières, baisse de la qualité des services à la population, économies d'échelle suspectes... Bref, le méga-Toronto se transformerait en monstre inefficace, au milieu duquel le malheureux citoyen éprouverait un sentiment d'aliénation.

Plus encore : des référendums consultatifs tenus dans ces villes, malgré un taux de participation anémique, ont démontré que la population s'opposait dans une proportion de 75 % à ce mariage forcé.

Dans ce contexte, il est évident que M. Harris a démontré du courage en ordonnant la fusion. Il n'a surtout pas craint que les futurs maires du méga-Toronto deviennent politiquement embarrassants pour son gouvernement.

À peine 17 mois après la fusion, M. Harris a déclenché des élections. Et vous savez quoi ? La fusion forcée n'a même pas constitué un enjeu durant la campagne ! Les Torontois ont vite réalisé qu'aucun des cataclysmes prévus ne s'était produit. Au contraire, la masse critique de la super ville permet de mieux promouvoir leurs intérêts.

C'est un projet semblable que, de Jon-



Philippe CANTIN

108 à 58 !

« Mais les citoyens sont satisfaits, ajoute-t-il. Les services sont de même qualité et chaque quartier conserve sa spécificité. En revanche, 150 millions ont été sabrés du budget. Au bout de dix ans, ça représentera une économie de 1,5 milliard de dollars. »

Mon appel n'a pas surpris M. Ootes. Dans la Ville reine, plusieurs observateurs surveillent le débat en cours à Montréal. Ils ressentent une impression de déjà-vu. Les opposants aux fusions évoquent les mêmes arguments et tentent de susciter les mêmes craintes au sein de la population. Il existe néanmoins une différence : au Québec, ces gens-là ont l'oreille du gouvernement.

— Dites-moi, M. Ootes, auriez-vous un message pour les Montréalais ?

— Analysez avec scepticisme les propos des politiciens municipaux opposés aux fusions. Identifiez leurs intérêts personnels dans ce dossier. L'exemple de Toronto démontre les avantages de la fusion. Celle-ci n'a pas éloigné la population de ses représentants.

Depuis la fusion, le méga-Toronto a déposé deux budgets sans hausse de taxes foncières. Des ententes ont été conclues afin de

coordonner les taux d'imposition. La fin des chevauchements a diminué le nombre de fonctionnaires. Par départs volontaires ou retraites, 2600 personnes auront quitté leur poste à la fin de l'année.

Bien sûr, des dossiers épineux restent à régler, notamment l'harmonisation des conventions collectives. Les structures d'une superville ne se construisent pas en quelques mois. Mais déjà, Toronto profite de son nouveau statut.

— Selon vous, M. Ootes, si le gouvernement Harris n'avait pas mis son poing sur la table, la fusion aurait-elle eu lieu ?

— Bien sûr que non.

■ ■ ■

Le projet « une île, une ville » n'a évidemment pas été écarté pour des raisons économiques.

Rappelez-vous : le 26 mai dernier, le jour même où Pierre Bourque a relancé l'idée devant la chambre de commerce du Montréal métropolitain, le gouvernement Bouchard dévoilait des chiffres démontrant que les francophones seraient à peine majoritaires dans un méga-Montréal. Coïncidence ? Pas du tout !

M. Bouchard s'inquiète de cette éventuelle transformation. En oubliant que dans le nouveau Montréal multiethnique, le français jouit d'une excellente santé. Et que la région appartient à ceux qui l'habitent, peu importe leur langue maternelle.

Cette crainte a cependant incité son gouvernement à proposer une nouvelle « instance supramunicipale régionale » dans l'espoir que, comme par magie, se développe « un sentiment de destin commun sur le territoire de la métropole ».

Bonne chance.
philippe.cantin@lapresse.ca

Hépatite C : l'entente devant le tribunal

YVES BOISVERT

Les avocats représentant les 2000 à 3000 personnes du Québec infectées par le virus de l'hépatite C entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 ont déposé hier, en Cour supérieure, à Montréal, le projet d'entente intervenu avec le gouvernement fédéral.

La juge Nicole Morneau a accepté qu'une campagne de publicité, financée à même le fonds d'indemnisation de 1,2 milliard, débute le 21 juin dans les médias. On y indiquera un numéro de téléphone sans frais pour obtenir des informations, comment obtenir les détails de l'entente et la façon, pour ceux qui le désirent, de s'y opposer.

« Ça nous apparaît une bonne entente, de dire M^e Pierre Lavigne, un des avocats des victimes. Les sommes versées vont varier en fonction de la gravité de la maladie pour chaque personne. Il sera possible de se faire indemniser davantage au fur et à mesure que la maladie progressera. L'indemnisation minimum sera de 10 000 \$ et elle pourra dépasser un million. Le fonds, qui était de 1,1 milliard l'an dernier, a atteint 1,2 milliard avec les intérêts. Le gouvernement a accepté que les revenus de placement du fonds ne soient pas impossibles. Les victimes auront jusqu'au 30 juin 2010 pour se manifester. »

L'entente a également été déposée mardi à Toronto et mercredi à Vancouver, selon les mêmes principes. On estime qu'environ 10 000 Canadiens ont été infectés par le virus lors de transfusions sanguines survenues pendant la période visée.

« Le chiffre n'est pas officiel, car on estime que la moitié d'entre eux ignorent qu'ils sont infectés », explique M^e Lavigne.

Par ailleurs, un autre recours collectif est pendant devant la Cour supérieure de Montréal concernant les personnes infectées avant 1986 et après le 1^{er} juillet 1990.

Cazzetta coupable d'avoir eu des biens « blanchis »

YVES BOISVERT

Un jury a déclaré Giovanni Cazzetta, chef présumé du groupe de motards Rock Machine, coupable de huit crimes touchant au blanchiment d'argent hier au palais de justice de Montréal.

En plus de Cazzetta, 42 ans, qui purge déjà une peine de neuf ans pour trafic de stupéfiants, sa coeur Maria, 36 ans, ainsi que le lieutenant de Cazzetta, Gilles Lambert, 43 ans, et Suzanne Poudrier, 44 ans, ont été déclarés coupables d'infractions relatives à la possession de biens criminellement obtenus.

Cazzetta a été arrêté en mai 1997 lors d'une transaction de cocaïne avec un agent double de la police. C'est à la même époque que l'escouade anti-motards Carcajou a fait bloquer pour 4,4 millions de biens appartenant aux membres des Rock Machine, considérés comme des « produits de la criminalité », c'est-à-dire achetés avec les profits du trafic de stupéfiants essentiellement.

Les policiers ont saisi diverses voitures de luxe (Corvette 1959, Lexus 1992, Jeep Cherokee 1994, Nissan 1997), 84 227 \$ en liquide, des bijoux et des diamants valant 245 000 \$ et, surtout, huit propriétés dont la luxueuse maison de Cazzetta à Châteauguay, puis d'autres à L'Épiphanie, La Plaine, La Minerve, Saint-Luc, Montréal et le local du club, rue Huron,

dans la métropole.

Quant à Giovanni Cazzetta, le jury l'a déclaré coupable de possession de l'immeuble du 2025, Huron, sachant que ce local a été obtenu en tout ou en partie par la commission de crimes au Canada. De la même façon, il a été déclaré coupable de la possession illégale de sa maison de Châteauguay, de bâtiments situés à quatre numéros civiques dans la rue Centre à Montréal, d'un autre situé à Saint-Damien, de la Lexus SC400, de la Corvette, du Jeep, et de complot. Il a été acquitté de sept autres crimes connexes par le jury.

Le jury, dans ce procès qui a duré quatre mois, s'est retrouvé en face de milliers de pages de documents. Des délateurs sont venus témoigner quant à la provenance des revenus des accusés. Aucune défense n'a été présentée, mais les avocats ont tenté d'attaquer la fiabilité de la preuve du ministère public.

La peine sera débattue le 29 juin devant la juge Lise Côté, de la Cour supérieure, qui a présidé ce procès. Les quatre sont passibles de dix ans de prison.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec annonçait hier que le frère de Cazzetta, Salvatore, lui aussi associé aux Rock Machine, a été condamné à 12 ans de pénitencier à Jacksonville en Floride pour trafic de haschisch.

LOUIS VUITTON ...l'élégance éternelle



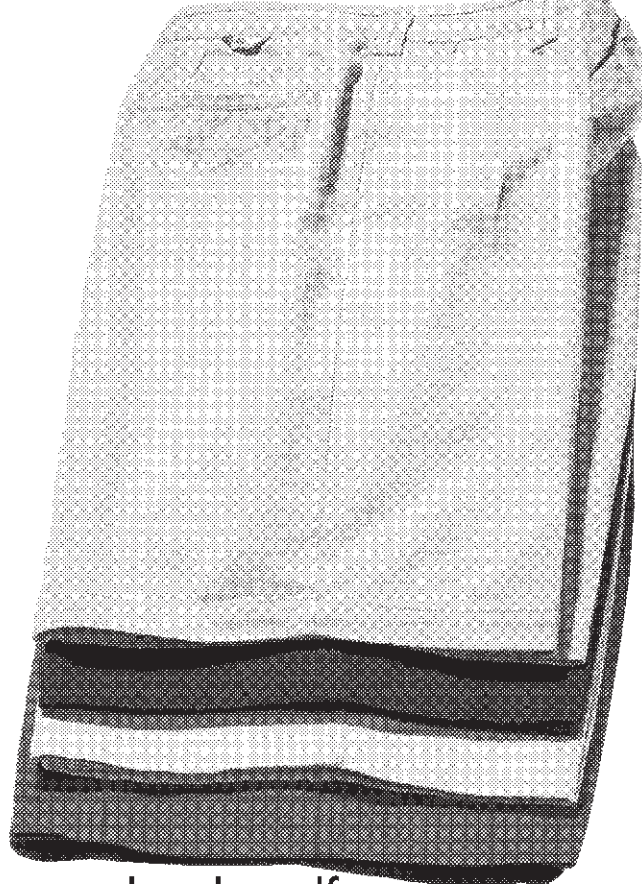
organizer Atoll en cuir Taïga 810\$

OGILVY

1307 rue Sainte Catherine Ouest
514-842-7711 poste 205

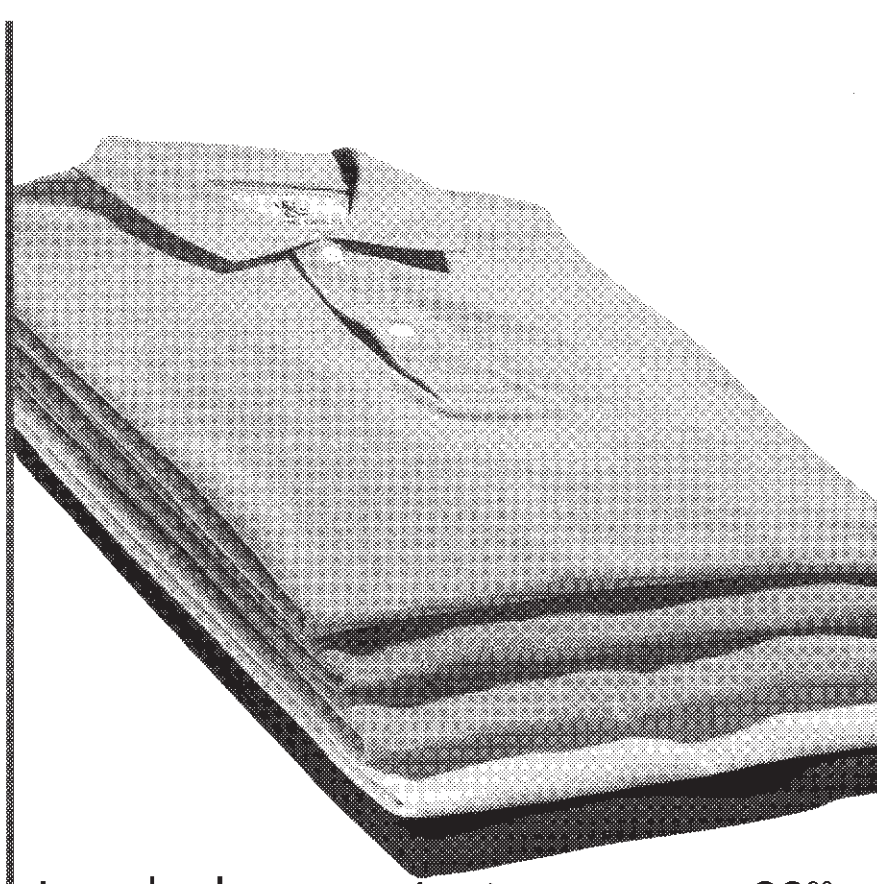
27/59340

UN CADEAU À SON GOÛT! UN PRIX À VOTRE GOÛT.



Le bermudas de golf
En beige, kaki, marine et pierre.
Tout coton. Tailles 30 à 40.

29⁹⁹



Le polo de coton piqué
Tout coton. En noir, écru, kaki, bleu, mais et orange foncé.

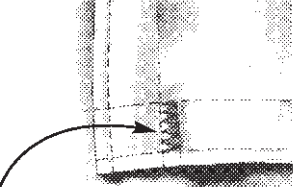
29⁹⁹

A.GOLD

960 Ste.Catherine Ouest • Galeries d'Anjou • Promenades St.Bruno • Fairview Pte.Claire • Carrefour Laval • Centre Rockland • La Place Vertu • Mail Champlain • 2056 Bleury • 11 York, ByWard Market, Ottawa

27/2658

Les détails



PROTECTION EXCESSIVE?
Pas à notre avis

Regardez sous le rabat du short classique Tilley garanti à vie et vous verrez trois robustes points d'arrêt uniquement pour renforcer un coin de la poche!

Tilley Endurables

1050, av. Laurier Ouest (514) 272-7791
Catalogue de 80 pages 1-800-465-4249

Les meilleurs et les plus pratiques
vêtements de voyage et d'aventure au monde,
confectionnés ici, au Canada

2754630

Incendie de la place Alexis-Nihon : Montréal en appelle du jugement

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal porte en appel le jugement de la Cour supérieure rendu au début de juin et qui la condamnait à verser des millions aux assureurs des locataires de la place Alexis-Nihon, ravagée par un incendie en 1986.

La décision vient d'être prise par le comité exécutif, dont le président, Jean Fortier, a notamment expliqué hier que « la cause est importante non seulement en raison de la somme d'argent qui est en jeu, mais aussi des implications que le jugement pourrait avoir sur les obligations que doit remplir le Service de prévention des incendies non seulement à Montréal, mais ailleurs également ».

Les propriétaires de la place Alexis-Nihon ont également été condamnés, mais M. Fortier ne savait pas hier s'ils interjetteraient aussi appel.

Les dommages établis par le tribunal s'élèvent à 22 millions auxquels s'ajoutent des intérêts d'environ 26 millions. Montréal devait payer le quart du total, soit 12 millions.

M. Fortier a précisé que le comité exécutif, qui voulait vider ses tiroirs étant donné que le conseil municipal tiendra la semaine prochaine sa dernière assemblée d'ici le 9 août, s'est penché hier et mercredi sur 255 dossiers.

On a entre autres approuvé la vente pour un million, par la Société de développement de Montréal, une paramunicipale, d'un terrain vacant situé à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice et sur lequel une compagnie privée veut construire un hôtel d'une dizaine d'étages.

M. Fortier a aussi annoncé que la Ville contribuera à une éventuelle relance du Marché central métropolitain en effaçant certaines créances, dont des sommes dues en taxes. En retour, des obligations qu'elle avait envers les propriétaires seront éliminées. Selon lui, un montage financier est en voie d'élaboration par des gens intéressés à donner une nouvelle vie au marché.

Par ailleurs, la Ville soulignera cet été le dixième anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant.



PHOTOTHÈQUE BERNARD BRAULT, La Presse ©
En octobre 1986, 200 pompiers ont combattu l'incendie qui a lourdement endommagé la place Alexis-Nihon.

La maladresse d'un Rocker a failli lui coûter la vie

MARCEL LAROCHE

C'est en voulant faire flamber un logement avec de l'essence qu'un sympathisant du gang de motards des Rockers, club-école des Hells Angels, aurait maladroitement provoqué l'explosion qui a failli lui coûter la vie.

Les vêtements encore imbibés d'essence, l'homme de 40 ans a été trouvé dans un état pitoyable, grièvement brûlé à la figure et au corps, dans un commerce où il s'est réfugié en catastrophe après la déflagration.

L'incident est survenu vers 15 h 15 mercredi au rez-de-chaussée d'un immeuble de cinq logements du 8070, rue Drolet, dans le quartier Villaray, à Montréal.

Peu de temps avant l'explosion qui a été suivie par un incendie majeur — plus de 80 pompiers du SPIM ont mis plus de trois heures pour circonscrire le brasier — des voisins ont vu le présumé pyromane se diriger vers l'appartement du rez-de-chaussée, un contenant à la main. Celui-ci, qui habite l'immeuble incendié, a été transporté au service des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu, souffrant de brûlures au deuxième et troisième degrés sur 20 % de son corps. Toutefois, l'homme a toutes les chances de se rétablir de son aventure.

Les sergents-détectives Pierre Fournier et Claude Bourdeau, de la section des incendies criminels du SPCUM, devront cependant attendre qu'il se remette de ses blessures avant de pouvoir l'interroger.

La Sûreté du Québec est saisie du dossier de Gerry Weiner

Le conseiller municipal montréalais fait face à des allégations de conflit d'intérêts

GILLES GAUTHIER

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, a transmis à son collègue Serge Ménard, de la Sécurité publique, le rapport préparé par ses fonctionnaires au sujet des allégations de conflit d'intérêts portées à l'endroit du conseiller municipal montréalais Gerry Weiner. La Sûreté du Québec est saisie aujourd'hui du dossier.

Le maire Pierre Bourque n'avait pas l'intention en fin d'après-midi hier de demander à M. Weiner de démissionner du comité exécutif de la municipalité ou de s'en retirer jusqu'à ce que l'enquête policière soit terminée et que le Procureur général ait décidé quelles suites il lui donnerait. Il n'excluait toutefois pas la possibilité de faire un geste après avoir obtenu plus d'informations sur la nature de l'enquête et sa durée et après s'être entretenu avec M. Weiner. « Si j'ai des indications, j'agirai. »

La vérification du dossier Weiner avait été demandée à Mme Harel par le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott (RCM), qui avait étalé les faits touchant le conseiller du district de Peter McGill le 11 mai dernier. La ministre avait confié l'affaire aux fonctionnaires de la Direction de la vérification de la gestion des municipalités.

Outre le conflit d'intérêts, M. Prescott accusait le candidat vedette de Pierre Bourque aux dernières élections d'avoir produit une déclaration d'intérêts pécuniaires incomplète après avoir été élu. La lettre dans laquelle la ministre annonçait sa décision à

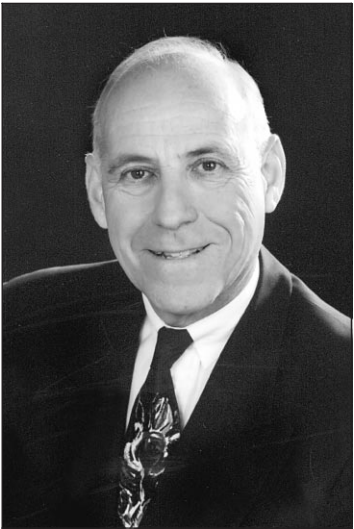
M. Prescott est muette sur ce point.

Dans sa déclaration d'intérêts, M. Weiner omettait de mentionner le fait qu'il dirigeait une compagnie qui, par filiales interposées, possède un vaste terrain situé immédiatement à l'est du marché Atwater, près du canal de Lachine. Un important projet résidentiel et commercial, qui est à l'étude à la Ville, nécessite un changement du zonage municipal, donc l'aval du comité exécutif. D'où le possible conflit d'intérêts.

Le président du comité exécutif, Jean Fortier, qui a rencontré la presse avant le maire, a déclaré : « Rien dans ce que nous avons pu voir depuis le début ne pouvait nous laisser croire que M. Weiner pouvait être, de près ou de loin, en conflit d'intérêts. » Il a ajouté qu'il attendra de voir si des accusations seront portées par le Procureur général avant de décider si M. Weiner pourra continuer à faire partie du comité. « Pour le moment, c'est le *statu quo*. »

M. Prescott estime que M. Weiner devrait démissionner ou à tout le moins se retirer « tant et aussi longtemps que son cas n'aura pas été réglé d'une façon ou d'une autre. Le maire Bourque aurait dû comprendre depuis le début qu'un promoteur immobilier n'a pas sa place au comité exécutif. »

Le chef de l'opposition demande également un gel du projet immobilier dans lequel M. Weiner serait impliqué. « Dans les circonstances, les contribuables n'ont aucune garantie que ce développement, qui déroge au plan d'urbanisme à plusieurs égards, acheminé dans des conditions qui nous assurent que l'intérêt public a été correctement pris en compte. »



PHOTOTHÈQUE, La Presse ©
Gerry Weiner

Le transport en commun a besoin de 47 millions de plus par an

ANDRÉ NOËL

Les sociétés de transport en commun de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud ont demandé hier au gouvernement du Québec de leur accorder 47 millions de dollars de plus par année, pour diminuer d'autant la contribution des municipalités.

Aiguillées par les maires (qui les dirigent), les sociétés suggèrent au gouvernement de doubler de 1,5 cent à 3 cents la taxe sur les carburants dédiée au transport en commun métropolitain. Cela se traduirait par des coûts de 30 % de plus par année pour chaque automobiliste de la région.

Actuellement, les automobilistes de 94 municipalités de la grande région de Montréal contribuent au transport en commun, par une partie de la taxe sur l'essence et des droits d'immatriculation. Les sociétés suggèrent d'étendre le territoire à six municipalités. Le doublement de la taxe apporterait des revenus supplémentaires d'environ 47 millions par année.

Cette somme ne serait pas utilisée pour améliorer le service, indique le document diffusé hier par les sociétés et pourtant intitulé « Dans l'intérêt du client d'abord ». Dix millions de dollars seraient affectés à la rénovation du métro, mais c'est une opération prévue et due depuis longtemps.

Le reste — 37 millions — permettrait aux municipalités de l'île de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud de diminuer d'autant leur contribution au transport en commun, a expliqué Frank Zampino, président de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et maire de Saint-Léonard.

De cette façon, les maires de l'île de Montréal atteindraient leur but : réduire de 30 millions par année leur contribution à la STCUM. L'automne dernier, seule une mobilisation populaire les avait empêchés d'augmenter les tarifs pour faire cette réduction. Appuyés par les maires de Laval et de la Rive-Sud, qui verraient leur contribution diminuer de sept millions, ils reviennent donc à la charge, en visant cette fois non pas les usagers, mais le gouvernement ou les automobilistes.

Le document divulgué hier suggère aussi de modifier le conseil d'administration de

l'Agence métropolitaine de transport. Depuis sa création en 1996, l'AMT a utilisé les revenus de la taxe sur l'essence et des droits d'immatriculation pour améliorer le transport régional, notamment le service de trains.

Les maires de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud ne veulent plus que le conseil de l'AMT soit nommé par le gouvernement. Ils demandent qu'il soit plutôt composé de cinq représentants de la STCUM, de quatre représentants de la Société de transport de Laval (STL) et de la Rive-Sud (STRSM) et d'un représentant des municipalités des couronnes nord et sud.

Or, les couronnes versent à l'AMT 33 % de ses revenus. Il est donc peu probable qu'elles acceptent d'avoir seulement 10 % de la représentation. En fait, les sociétés de transport suggèrent une version à peine modifiée de l'ancien Conseil métropolitain de transport, une instance qui ne fonctionnait pas, si bien que le gouvernement l'a remplacée par l'AMT.

Selon des sources gouvernementales, Québec va rejeter les propositions des sociétés de transport. La ministre de la Métropole, Louise Harel, ne veut pas leur donner le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire à la fois les revenus d'une nouvelle taxe et le contrôle politique de l'AMT, fait-on valoir.

Mme Harel tient plutôt à la création d'une structure régionale élue, dont le mandat central sera justement de gérer le transport en commun. Un projet totalement incompatible avec celui qui est soumis par la STCUM, la STL et la STRSM.

« Je comprends que les sociétés de transport se positionnent », a dit hier la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, non sans diplomatie.

Normand Parisien, directeur de Transport 2000 (groupe qui milite pour le transport en commun), s'est fait plus cinglant : « Ce qui ressort de cette proposition, c'est encore la volonté des maires de l'île de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud de moins contribuer au transport en commun, a-t-il dit. Si on taxe plus les automobilistes, les revenus devront servir à l'amélioration du transport en commun. Sinon, ça n'a aucun sens. »

Têtes d'affiche

■ Trois préoccupations devraient retenir l'attention de Centraide du Grand-Montréal cette année, a souligné sa présidente et directrice générale Michèle Thibodeau-DeGuire, à l'occasion de l'assemblée générale de l'organisme de collecte de fonds. Il y a d'abord la préoccupation constante et grandissante de l'appauvrissement, qui vient se doubler de l'affaiblissement du filet de sécurité, et finalement les exigences grandissantes des donateurs concernant l'impact de leur don et leur désir de désigner eux-mêmes à qui irait leur don, une tendance qui se manifeste un peu partout où l'entreprise privée fait des dons.

■ D i m a n c h e , course à relais en fauteuil roulant pour des personnes non-paraplégiques, au parc de la promenade Bellerive (angle des rues Notre-Dame et Saint-D o n a t) , à compter de midi. Des activités pour toute la famille sont au programme. Placée sous la présidence d'honneur d'André Beaudoin, recordman des Olympiques spéciales, cette activité est plus qu'une simple course, cette compétition par équipe exigent aussi de l'endurance. Initiée par

l'Association des paraplégiques et la compagnie Ricon, en collaboration avec la fondation André Sénécal et Shoprider, cette première en fauteuils roulants sera également l'occasion de pique-niquer et de s'informer sur les risques d'accidents à la moelle épinière qui surviennent lors d'accidents d'automobiles et de plongeon.

■ P o r t e - p a r o l e de la randonnée Réseau-vélo de la fondation Charles-Le-Moyne (de l'hôpital du même nom), Guy Lafleur participera lundi au dévoilement de la programmation de cette activité qui se déroulera le 8 août, sous la présidence d'honneur de Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles. Les profits de cette randonnée cycliste seront alloués au tout nouveau pavillon de réadaptation de l'hôpital Charles-LeMoyne. Renseignements : (450) 671-3613.

■ Les organisateurs du concours hippique L'International de Bromont ont décidé d'appuyer cinq fondations dans le cadre de la tenue des compétitions qui se dérouleront à Bromont du 22 au 27 juin.

Des laissez-passer à prix réduit seront offerts sur présentation d'un feuillet distribué par les fondations participantes : Association diabète Québec, Fondation des maladies du cœur, Fondation de la recherche sur les maladies infantiles, Fondation du centre hospitalier de Granby et fondation BMP. Les activités débutent à 8 h 30. Renseignements : 842-8791.

■ C'est sous la présidence d'honneur du chanteur populaire Mario Pelchat, que se tiendra une rencontre de polo dont les profits seront remis à la fondation Marie-Soleil-Tougas (pour les enfants en difficulté). Sport méconnu en Amérique, les compétitions de polo sont hautes en couleur. Le tout a lieu au Club de polo de Montréal, à Sainte-Marthe (Vaudreuil), à compter de midi, le samedi 10 juillet. Coût : 150 \$. Renseignements : 633-1095 ou (450) 458-0202 (les places sont limitées).

■ La Fondation Asie-Pacifique est à la recherche d'enseignants du secondaire intéressés à faire participer leurs élèves à la découverte de

l'Asie contemporaine, dans le cadre du projet éducatif Port-Pacifique. Renseignements : 499-2166.

■ Une vente de fleurs et plantes vertes organisée sur le parterre de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont par Lucie Brazeau, chef du service de radiologie de cet hôpital, a permis de réaliser des profits de 8350 \$. Cette activité visait à financer la lutte au cancer du sein, les fonds recueillis ayant été remis à la co-fondatrice de l'association Cure, Diane Proulx-Guerrera. On a également profité de l'occasion pour sensibiliser les femmes à prendre leur santé en main et les informer sur le Programme québécois de dépistage du cancer du sein et le Centre de référence et d'investigation du sein.

■ La Journée des architectes sera marquée à Québec par la tenue d'une série d'activités, dont une conférence aujourd'hui à 13 h, à l'École nationale d'administration publique, de Kurt Forster, directeur du Centre canadien d'architecture (directeur-fondateur du Getty Center for the History of Art and the Humanities) qui a une longue expérience dans l'enseignement.

Une autre conférence sera donnée par Serge Filion, directeur de l'aménagement et de l'architecture pour la la Commission de la capitale nationale, à 16 h 30, à l'édifice Marie-Guyart.

■ La bourse d'études régionale Padgett (500 \$), a été remportée par Audrey Boileau, qui pourra du fait même concourir pour la bourse nationale de 4000 \$. Ces bourses sont attribuées par voie de concours à l'intention des enfants dont les parents sont propriétaires d'une PME.

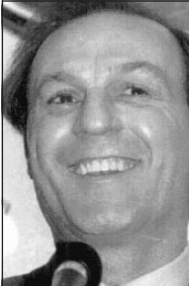
■ Mercredi, soirée de jazz pour la recherche sur le cancer, organisée par la Société de recherche sur le cancer et mettant en vedette Nancy Martinez, Skip Bei et Tim Jackson, au Wax Lounge (3485, boulevard Saint-Laurent). Coût : 25 \$. Renseignements : 861-9227, poste 28, ou 282-2063.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

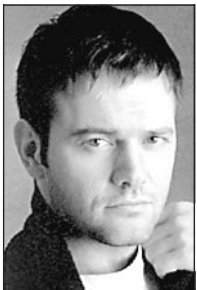
Denis LAVOIE



André Beaudoin



Guy Lafleur



Mario Pelchat



Lucie Brazeau



Audrey Boileau

Consommation abusive d’eau potable : la CUM met l’épaule à la roue

SIMON DROUIN

Avec 800 litres par jour pour chaque usager, le Québec est le champion de la consommation d’eau potable dans les pays industrialisés. Grâce à sa 23^e campagne d’économie d’eau potable, à laquelle participe pour la première fois la Communauté urbaine de Montréal, le Réseau environnement aimerait bien que la province perde ce titre.

La participation de la CUM à cette campagne n’a rien de surprenant : la consommation moyenne dans l’île de Montréal est de 1050 litres d’eau par jour (ce chiffre inclut les industries). La moyenne québécoise paraît très élevée si on la compare aux 522 litres utilisés quotidiennement par les Ontariens.

« Même si le volume d’eau du Saint-Laurent reste très grand, rien ne justifie que son utilisation par

habitant soit supérieure à tout le reste du Canada et de l’Amérique du Nord », a mentionné Réjean Lévesque, directeur du service de l’environnement et de la station d’épuration de la CUM, hier en conférence de presse. Ce dernier rappelle que le prix de l’eau a pratiquement doublé en quelques années, soit depuis la construction de stations d’épuration des eaux usées un peu partout au Québec.

D’ici sept ou huit ans, M. Lévesque espère réduire de 20 % la consommation d’eau sur son territoire, ce qui, selon lui, représenterait une économie annuelle en énergie et en produits chimiques de l’ordre de cinq à huit millions de dollars.

Fuites des aqueducs

Le volet technique de la campagne de Réseau environnement vise à sensibiliser les gestionnaires municipaux à l’importance de réduire au maximum les fuites d’eau dans leur service d’eau. Au Québec, en moyenne, de 25 à 45 % de l’eau produite s’échappe par des fissures et des tuyaux mal raccordés. C’est deux fois plus qu’aux États-Unis, a noté Hubert Demard, président de la campagne.

Une diminution de la pression dans le système d’aqueducs durant

la nuit, alors que la consommation d’eau est beaucoup moins importante, permettrait d’effacer une bonne partie de ces fuites. « Les municipalités qui réparent les fuites et qui diminuent la pression durant la nuit ont obtenu d’excellents résultats », a poursuivi M. Demard, citant en exemple la Ville de Pierrefonds, qui a reçu le prix 1999 de Réseau environnement.

La sensibilisation du public, par l’entremise des journaux et du réseau de communication des 130 municipalités participantes, est un autre objectif de la campagne d’économie d’eau potable. Fermer le robinet lors du brossage des dents, réduire la durée des douches et utiliser un balai plutôt qu’un tuyau d’arrosage pour nettoyer trottoirs et entrées sont des trucs simples pour réduire quotidiennement

la quantité d’eau utilisée.

Ce n’est pas un hasard si la campagne est lancée en été, une période où la consommation s’accroît de manière importante. Le Réseau rappelle aux amoureux de la pelouse verte que l’arrosage « coûte » 1000 litres d’eau à l’heure. Après une pluie abondante, le gazon peut se passer d’eau jusqu’à une semaine.

Les fanatiques de la carrosserie scintillante, quant à eux, pourront noter qu’un lavage à la main nécessite 30 litres d’eau, soit dix fois moins qu’avec un tuyau d’arrosage.

Réseau environnement existe depuis près de 40 ans et regroupe des organismes gouvernementaux, des entreprises et des municipalités.

De porteuse d’eau à porteuse d’espoir

« Le problème de la désertification doit être pris dans sa globalité »

PAUL ROY

Mariam Cissé se rappelle avec effroi d’une des premières images qu’elle a eues de la Suisse en débarquant de son Mali natal, il y a une vingtaine d’années : on y lavait les rues à grande eau !

« J’en ai eu des larmes aux yeux », raconte-t-elle.

Elle s’est souvenue de son enfance, quand elle allait à la mare à dos de boeuf chercher de l’eau. Elle s’est souvenue que quand l’eau manquait, le bétail passait en premier. Elle s’est souvenue de cette eau noire et boueuse que sa mère faisait décanter à l’aide de lait caillé. Et elle s’est souvenue de la famine causée par la sécheresse qui a frappé les pays du Sahel au début des années soixante-dix, faisant 200 000 morts et détruisant les deux tiers du cheptel.

Aujourd’hui, à 50 ans, M^{me} Cissé, qui a été ministre du Plan et ministre de l’Agriculture dans son pays, est secrétaire exécutive du CILSS (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel). Et c’est à ce titre qu’elle participe cette semaine à Montréal à l’Assemblée générale annuelle de l’organisme Solidarité Canada Sahel (SCS), qui regroupe des organisations non gouvernementales africaines et canadiennes. Hier, elle participait aux activités montréalaises de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse.

La situation est encore très préoccupante au Sahel, selon M^{me} Cissé. Le désert continue sa progression, encouragé par la coupe de bois et l’extension des zones de culture, sources d’érosion.

« Les femmes vont de plus en plus loin pour chercher le bois et l’eau nécessaires à la survie de leur famille ; les populations rurales se réfugient dans des villes qui s’étendent de manière désordonnée et anarchique ; les infrastructures craquent, les déchets s’amoncellent partout, affectant la santé des populations... »

— Cette situation peut-elle être inversée ?

— On n’est pas rendu là, ré-

pond-elle. Il faut des actions conjuguées. Mais on sent une volonté politique, les pays du Sahel créent des ministères de l’Environnement, les dotent de moyens et les responsabilisent.

Des actions s’entreprennent, signale-t-elle : plantations d’arbres, utilisation de fours plus performants pour réduire la consommation de bois, recours à l’énergie solaire pour le pompage de l’eau...

« Une des grandes actions a consisté à sensibiliser les populations à prendre en charge leur développement : certaines se sont dotées d’écoles, de centres de santé, de pharmacies communautaires. »

— Une famine comme celle d’il y a 30 ans est-elle encore possible au Sahel ?

— Une sécheresse qui aurait la même intensité n’aurait pas les mêmes conséquences. Les gens sont mieux préparés, disposent de systèmes d’alertes précoces. On effectue des suivis des campagnes agricoles, des suivis des saisons des pluies, on publie ces informations, on dit : « Voilà les actions que vous devez entreprendre, multipliez les petits barrages, multipliez les petits potagers... »

L’information circule mieux entre le Sud et le Nord, note également M^{me} Cissé. « Nous les informons des tendances, des risques de crises alimentaires graves, l’alarme peut être tirée à temps. »

— Y a-t-il de l’espoir pour le Sahel ?

— Pour s’en sortir, il va falloir que nous prenions le problème de la désertification dans sa globalité, que tous les acteurs s’impliquent et que les technologies développées au Nord soient transférées au Sud.

Hier, à l’occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse, des activités se sont tenues dans plusieurs villes du monde. À Montréal, une discussion sur le thème d’« Alléger le fardeau des femmes : partenariat Nord-Sud pour la mise en oeuvre de la Convention sur la désertification » a réuni, outre M^{me} Cissé, Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, Huguette Labelle, présidente de l’ACDI et des représen-



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la désertification, hier, 17 femmes vêtues de costumes traditionnels sahéliens ont puisé de l’eau à même le lac du parc La Fontaine et l’ont transportée sur leur tête jusqu’à l’extrémité sud-est du parc, où elles ont arrosé un chêne fraîchement planté.

tantes d’ONG sahéliennes.

On y a évoqué que dans les pays où l’on dépend directement des ressources naturelles pour survivre, les femmes et leurs enfants en sont les premières victimes. Les

filles, en particulier, doivent souvent consacrer de quatre à six heures de marche par jour pour se procurer l’eau et le bois pour la cuisson des aliments, empêchant ainsi leur scolarisation.

Les pompiers d’Outremont, premiers répondants aux appels d’urgence

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les pompiers d’Outremont seront les premiers répondants aux appels d’urgence de la population de cette municipalité qui nécessite des soins préhospitaliers.

Même si ce service avait été implanté à titre expérimental depuis cinq ans, ce n’est qu’hier que le maire Jérôme Unterberg et le président-directeur général par intérim d’Urgences Santé, Denis Perreault, ont officialisé cette pratique en signant un protocole d’entente.

Selon ce protocole, les gens ayant besoin de secours devront toujours composer le 911. Urgences Santé alertera alors les pompiers de la ville qui seront dépêchés sur les lieux pour venir en aide aux victimes jusqu’à l’arrivée des ambulances.

Les pompiers, qui ont reçu une formation spécifique, ont comme mission de commencer immédiatement les manoeuvres de réanimation et de stabilisation essentielles à la survie des victimes.

Ces dernières années, les pompiers d’Outremont sont intervenus à 800 occasions en moyenne annuellement. Même si Outremont entend maintenir ce service sept jours par semaine, 24 heures sur 24, le maire Unterberg a indiqué que le premier devoir des pompiers demeure la protection contre les incendies. « S’ils répondent à une alerte et qu’une urgence survient, la municipalité est alors dégagée de son obligation d’offrir le service de premiers répondants d’Urgences Santé. »

Six autres municipalités de la CUM offrent ce service, soit Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Westmount, Montréal-Ouest, Hampstead et Côte-Saint-Luc.

LE TRENTE ET UN

FÊTE DES PÈRES

DIMANCHE 20 JUIN



LE MAILLOT TARTAN 21.⁷⁵

Un maillot boxer, en nylon qui sèche rapidement. À prix exceptionnel pour la Fête des Pères, à lui offrir en carreaux aux tons riches de bordeaux et sable. P.m.g.tg. Rég. 28.00*



LE PULL GOLF COL BOUTONNÉ 39.⁹⁵

Un cadeau exclusif pour papa. Un pull manches longues, tricot pur coton, encolure quatre boutons, logo golfeur brodé en contraste. 10 coloris mode faciles à coordonner. P.m.g.tg.tg. Rég. 65.00*



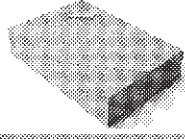
LA CHEMISE PUR LIN 39.⁹⁵

Le confort pour papa cet été, notre chemise exclusive pur lin, coupe ample, manches courtes, à lui offrir en blanc, olive, marine, rouge, ocra, bleu de mer. P.m.g.tg. Rég. 55.00*



LE TEE-SHIRT RAYURES ATHLÉTIQUES 29.⁹⁵

Un tee-shirt pur coton, encolure ronde, manches courtes avec insertion en tricot côtelé et rayé en contraste, marquant le devant et les manches sur fond gris chiné, loden, marine. P.m.g.tg.



La boîte-cadeau Simons:
Une tradition maison exclusive!
Offerte à toutes nos caisses avec vos achats-cadeaux!



la maison
simons

QUÉBEC

PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC

MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES PROLONGÉES POUR NOTRE MAGASIN DE MONTRÉAL: DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H00 À 21H00, SAMEDI DE 9H30 À 17H00, DIMANCHE 12H00 À 17H00

Emploi-Québec : Bouchard corrigera les erreurs

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard a admis les erreurs d'implantation du programme Emploi-Québec et a promis, hier, en Chambre, de tout mettre en oeuvre pour corriger le tir dans les plus brefs délais.

Interrogé par le chef de l'Opposition sur les ratés du système, M. Bouchard a d'abord noté que les objectifs pour une première année ont quant même été atteints à 96 pour cent avec 128 000 emplois

avant de concéder qu'il y a encore beaucoup à faire.

« Nous savons bien, a-t-il dit, que la mise en place d'un nouveau régime d'emploi et de mesures actives qui intègrent trois réseaux antérieurs et une intervention, en partie fédérale, à celle du Québec ne se fait pas sans quelques heurts.

« Cependant, a-t-il précisé, dans une première année, il y a eu des problèmes de gestion et inévitablement de contrôle qui ont provoqué un dépassement de dépenses. Nous savons également qu'il y a des décisions qui ont dû être prises en

termes de politique de mise en oeuvre des mesures actives. »

M. Bouchard a parlé de l'intégration des fonctionnaires fédéraux, du fusionnement des opérations et des contrats accordés au secteur privé comme des sources de problèmes une fois qu'on a procédé à la mise en place de programmes unifiés.

« Nous sommes en train d'examiner tout cela, a-t-il dit, et nous savons aussi qu'il y a des problèmes d'application qui se sont présentés à certains endroits.

« Nous avons relevé toutes ces

choses à corriger, a poursuivi le premier ministre, et je peux dire à l'Assemblée nationale que le gouvernement est conscient de cette situation et qu'il va travailler intensément à définir des solutions que nous annoncerons dès que nous le pourrons, soit dans un très bref délai. »

La ministre d'État à l'Emploi et au Travail, Diane Lemieux, a elle aussi promis d'accélérer les mesures de redressement du système. « Il faut trouver le bon rythme de croisière pour cette réforme-là, a-t-elle précisé. Il faut effectivement consolider les pratiques, clarifier

les situations, les directives et réaligner un certain nombre de choses.

« C'est là-dessus qu'on travaille, a-t-elle soutenu, on est à une deuxième année, c'est une année de consolidation. »

Mme Lemieux a conclu en indiquant que des contrats avec des organismes du secteur privé ont par ailleurs été reconduits. « C'est une opération difficile, a-t-elle conclu, parce que nous avons décidé d'établir des services publics d'emploi alors que jusqu'à maintenant tout se faisait à l'extérieur de l'État. Nous avons besoin de réorganiser ces interventions-là. »

Les Québécois tireront leurs conclusions, dit Pettigrew

JULES RICHER
Presse Canadienne, OTTAWA

Le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, juge que les problèmes qu'éprouve Emploi-Québec reflètent les limites de l'approche administrative québécoise.

Il croit que cette expérience amènera les Québécois à réfléchir sur les différences entre les méthodes fédérales et québécoises.

« Le gouvernement provincial à Québec est un gouvernement beaucoup plus centralisé et beaucoup plus orienté vers le secteur public (...). Alors que le gouvernement canadien fait beaucoup plus confiance aux régions », a-t-il affirmé hier en entrevue.

« C'est un bel exercice pour que les Québécois réfléchissent à la nature du gouvernement canadien », ajoute-t-il.

M. Pettigrew affirme que certaines personnes en région lui confient volontiers qu'ils s'ennuient de la présence d'Ottawa dans le secteur de la main-d'oeuvre. Ces personnes se disaient mieux écoutées par les fonctionnaires fédéraux, qui jouissaient d'une plus grande marge de manoeuvre pour prendre des décisions à l'échelle locale.

Il refuse de dire si l'expérience difficile d'Emploi-Québec pourrait freiner d'autres transferts de compétences. « C'est aux Québécois de décider. Nous, on essaie de refléter le plus possible les volontés et les souhaits des Québécois », dit-il.

MONTEZ À BORD D'UN OVNI



UFO land

VALCOURT, QUÉBEC

LE MONDE FANTASTIQUE DES OVNIS ET EXTRATERRESTRES

Maintenant ouvert

1382, Rang 7, Valcourt QC JOE 2L0

(450) 532-OVNI

<http://www.ufoland.com>

ÇA CHAUFFE! SOLDE SURPLUS DE STOCK Notre PLUS GRAND SOLDE À CE JOUR! Plus de 8 000 000 \$ d'articles ménagers et cadeaux à liquider!

RABAIS JUSQU'À 70%

COMPAREZ NOTRE QUALITÉ ET NOS RABAIS!

Service de vaisselle pour 8 personnes Avec accessoires MENTENANT de service SEULEMENT 2999\$ 149\$	Coutellerie 72 pièces en acier inox 18/10 499\$ 16999\$ INCROYABLE!	Nous vendons moins cher! Benix achète directement du fabricant afin d'éliminer les intermédiaires coûteux et de vous faire profiter des économies!
GRATUIT! Batterie 10 pièces en acier inox 18/10 Marmite 10 pintes Valeur de 100 \$. À l'achat d'une batterie Milano 10 pièces 24999\$ Cour. 599,99 \$	DES CENTAINES D'AUTRES AUBAINES EN MAGASIN!	Plus grand choix! Avec une sélection de milliers d'articles, Benix est devenu le plus important fournisseur d'articles ménagers de grande marque au Canada!

Ens. de 4 verres sur pied en cristal 1499\$ Cour. 34,99 \$	Ensemble Ultimate Organizer 27 pièces 1699\$ Cour. 29,99 \$	Panier à pique-nique en osier 1999\$ Cour. 29,99 \$	Ens. 7 pièces pour pâtes fait en Italie 1999\$ Cour. 49,99 \$
--	---	---	---

BENIX & CO.
IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ
Lundi-mercredi 10h - 18h
Jeudi-vendredi 10h - 21h
Samedi 9h - 17h. Dimanche 10h - 17h

PASSEZ À L'UN DE NOS 2 MÉGA-ENTRÉPÔTS!
DEUX IMMENSES MAGASINS REMPLIS D'AUBAINES!

7335, BOUL. DÉCARIE
angle Jean-Falou, Station Naiman

3213, AUTOROUTE 440
Chomedey, en face du Carrefour Laval à côté de Yellow Plus

CETTE VOLVO TURBO OFFRE DES AVANTAGES LOUABLES.

VOLVO pour la vie



VOLVO S70 GLT 1999 avec ensemble Touring

438\$
par mois / Acompte de 4995 \$

498 \$ par mois / Acompte de 2 995 \$
585 \$ par mois / Acompte de 0 \$

LA VOLVO S70 GLT DE 190 HP AVEC ENSEMBLE TOURING INCLUANT RÉGULATEUR DE TRACTION/STABILITÉ, GARNISSAGE EN CUIR ET VOLANT DE DIRECTION GARNI DE CUIR

IL EST BIEN NORMAL DE LOUER LES MÉRITES DE LA VOLVO S70 GLT À MOTEUR TURBO DE 190 HP. SON COMPORTEMENT EST IMPECCABLE ET ELLE EST ÉQUIPÉE AU POSSIBLE - ROUES EN ALLIAGE, TOIT OUVRANT VITRÉ TÉLÉCOMMANDÉ, SIÈGE CONDUCTEUR TÉLÉCOMMANDÉ À 8 POSITIONS, CLIMATISEUR ÉLECTRONIQUE À DEUX ZONES, ENTRÉE TÉLÉCOMMANDÉE AVEC ALARME, ETC. - EN PLUS DU LUXUEUX ENSEMBLE TOURING. **AJOUTEZ 20 \$ À LA MENSUALITÉ ET ROULEZ EN VOLVO V70 GLT SPORTSWAGON. NOTRE TAUX DE BAIL DE 3,8 % EST UN AUTRE AVANTAGE LOUABLE DE LA SUPERBE GLT. PASSEZ VITE CHEZ LE DÉTAILLANT VOLVO. L'OFFRE PREND FIN LE 30 JUIN 1999.**

3,8% TAUX DE BAIL JUSQU'AU 30 JUIN

Disponible par l'entremise des détaillants Volvo participants et des Services financiers Volvo sur approbation du crédit aux clients au détail admissibles seulement. L'offre est valable jusqu'au 30 juin 1999. Livraison requise avant le 15 juillet 1999. Exemples de location à long terme d'une Volvo S70 GLT 1999 à ensemble Touring avec acompte de 0 \$/2 995 \$/4 995 \$ ou échange équivalent : 585 \$/498 \$/438 \$ par mois, basé sur 36 mensualités totalisant 21 060 \$/17 928 \$/15 768 \$. Achat à la fin du bail pour 23 871 \$. Volvo V70 GLT 1999 à ensemble Touring avec acompte de 0 \$/2 995 \$/4 995 \$ ou échange équivalent : 605 \$/518 \$/458 \$ par mois, basé sur 36 mensualités totalisant 21 780 \$/18 648 \$/16 488 \$. Achat à la fin du bail pour 24 560 \$. Fret et préparation inclus. Taxes, immatriculation et assurance en plus. Première mensualité et dépôt de sécurité requis. Le bail prévoit une allocation de 20 000 kilomètres par année (14 c par kilomètre excédentaire). Le détaillant peut louer moins cher. © 1999 Automobiles Volvo du Canada Inc. * Volvo, pour la vie est une marque d commerce de Automobiles Volvo du Canada Inc. N'oubliez pas de boucler votre ceinture. Visitez www.volvocanada.com

le groupe VOLVO	Montréal UPTOWN VOLVO 4900, rue Paré (514) 737-6666	Saint-Hyacinthe AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson (450) 771-2305	Sainte-Agathe GARAGE FRANK INC. 180, rue Principale (819) 326-4775	Laval LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN 1430, boul. Saint-Martin (450) 457-4960	Pointe-Claire VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Plaza (514) 630-3666	Saint-Léonard JOHN SCOTT AUTO LTÉE 4330 rue Jarry Est (514) 725-9334	Brossard VOLVO DE BROSSARD 9405, boul. Taschereau (450) 659-6688
------------------------	--	--	---	--	--	---	---

PRÉPAREZ VOS VACANCES LA BOUTIQUE

STARZ

SURF SHOP
(450) 663-5543
313, BOUL. CARTIER, LAVAL

WAKEBOARD • WINDSURF • SKI NAUTIQUE

SPECIAL
WAKEBOARD AVEC FIXATIONS À PARTIR DE 149\$

OUVERT LE DIMANCHE

loto-québec résultats

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	5 000 000,00 \$
5/6+ 6	106 038,50 \$
5/6 313	1 628,10 \$
4/6 17 930	54,40 \$
3/6 332 219	10,00 \$
Ventes totales: 16 806 294 \$	
Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$	

Numéro complémentaire: 30

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 26	500,00 \$
4/6 1 263	50,00 \$
3/6 22 523	5,00 \$
Ventes totales: 582 967,00 \$	

Numéro complémentaire: 14

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 26	500,00 \$
4/6 1 263	50,00 \$
3/6 22 523	5,00 \$
Ventes totales: 582 967,00 \$	

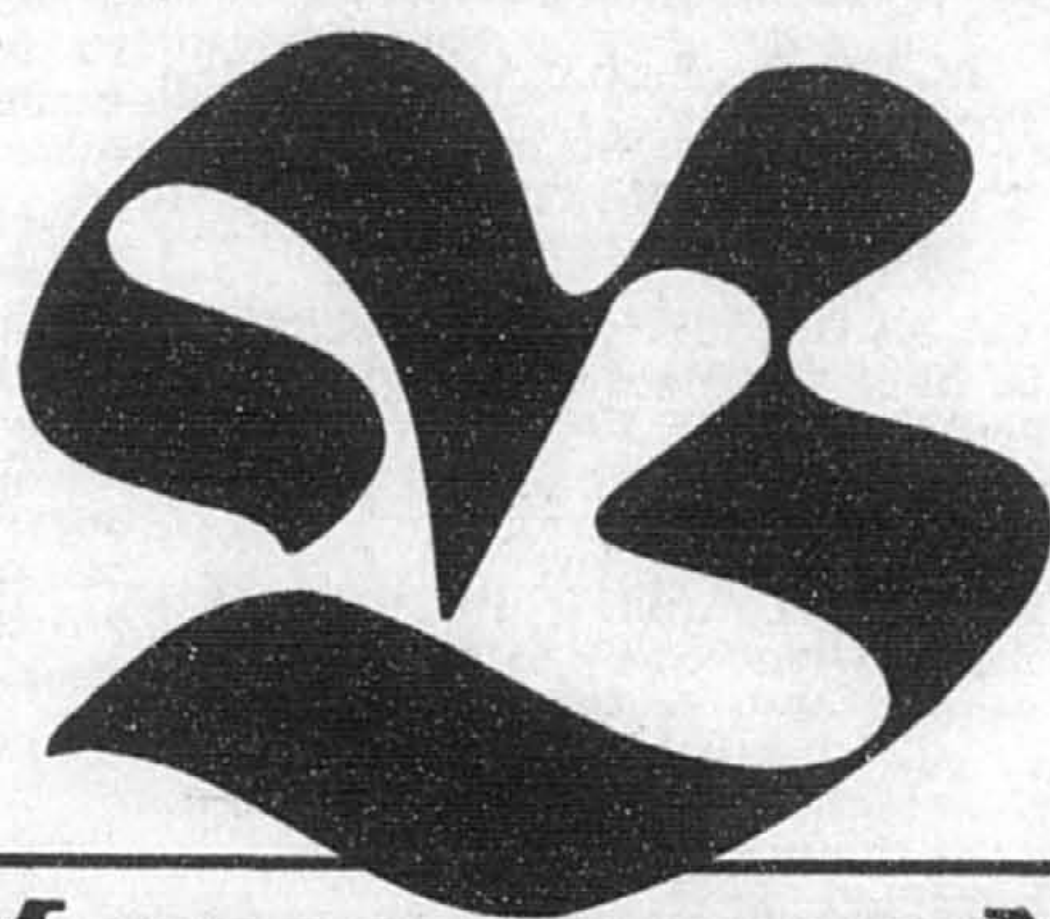
Numéro complémentaire: 14

Extra Tirage du 99-06-16
NUMÉRO: 309299

Extra Tirage du 99-06-17
NUMÉRO: 812465

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de désaccord entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



MON MAGASIN
MON STYLE
— DEPUIS 1670 —

idées-cadeaux pour la fête des Pères

À LA BAIE



Utilisez les dollars de la fête des Pères
pour vous procurer ces articles.



POLO SPORT DE RALPH LAUREN
POLO SPORT de Ralph Lauren, la fragrance des sportifs.
Atomiseur d'eau de toilette, 125 ml, **72 \$**.

Prime :
à l'achat de 72 \$ ou plus de fragrance **POLO SPORT**,
vous obtiendrez cette serviette de plage griffée.
Une prime par personne.

EN
EXCLUSIVITÉ
À LA BAIE!



**Coffret Calvin Klein pour lui,
seulement à la Baie!**

Contient ses fragrances **Calvin Klein** favorites, présentées en coffret :

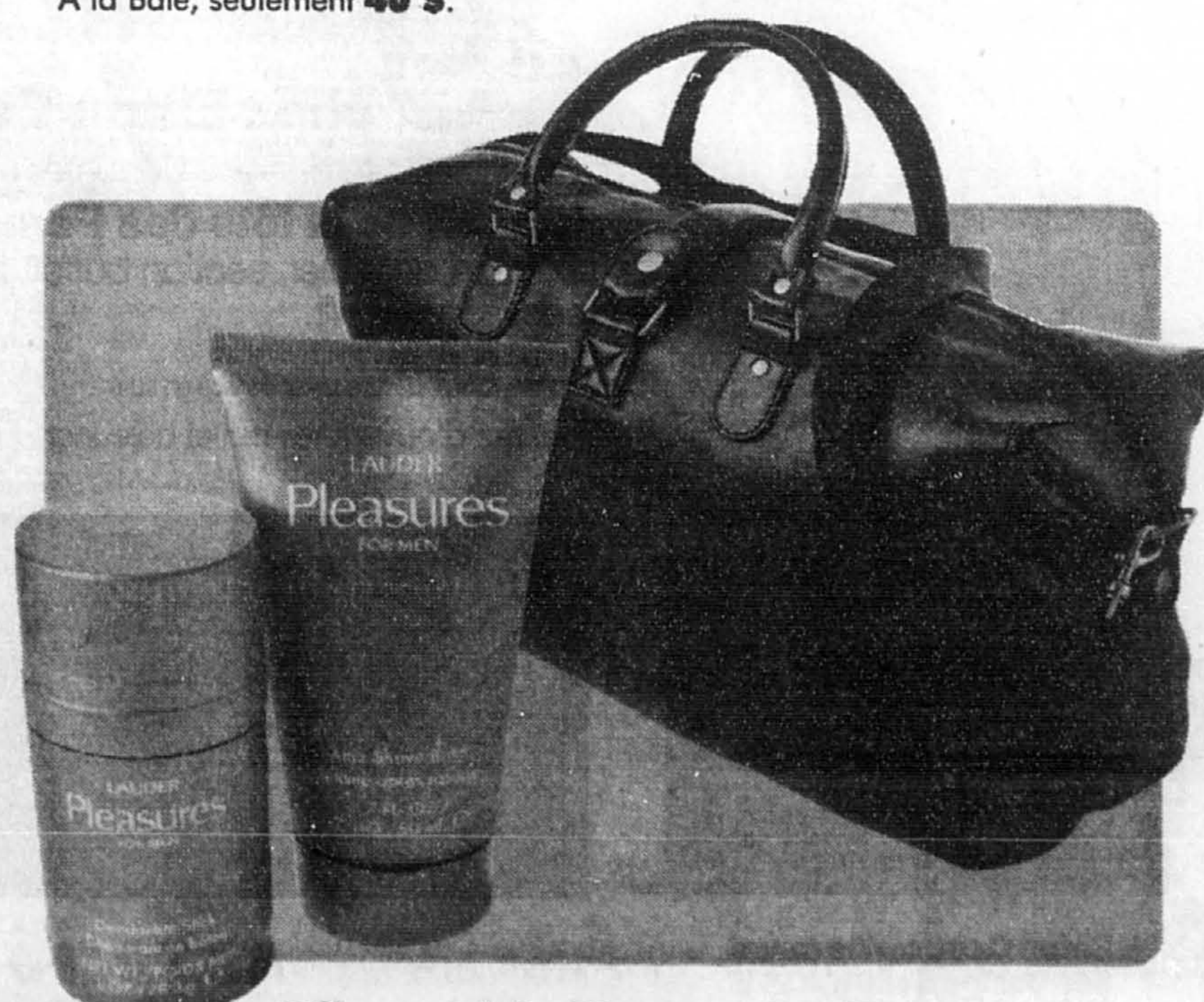
- eau de toilette OBSESSION for men, 15 ml;
- eau de toilette ETERNITY for men, 15 ml;
- eau de toilette ESCAPE for men, 15 ml;
- atomiseur d'eau de toilette CONTRADICTION for men, 10 ml.

À la Baie, seulement **40 \$**.



Tommy Hilfiger
Atomiseur d'eau de Cologne, 50 ml, **42 \$**.
(Hors photo.) Après-rasage, 100 ml, **48 \$**.

Offre spéciale :
à l'achat de 48 \$ ou plus de fragrance **tommy**,
vous pourrez vous procurer ce superbe sac de sport
pour seulement **25 \$**.



**Offre spéciale Pleasures For Men
d'Estée Lauder**

À l'achat de produits **Pleasures For Men** d'Estée Lauder,
vous pourrez vous procurer ce sac de voyage pour seulement **25 \$**.

Sont inclus dans le sac :

- un baume après-rasage de 50 ml;
- un bâton déodorant de 28,3 g.

Produits de beauté, div. 09. Tant qu'il y en aura.

L'affaire du juge Therrien rebondit en Cour suprême

YVES BOISVERT

La Cour suprême du Canada a accepté hier d'entendre l'appel du juge Richard Therrien, de la Cour du Québec, dont la Cour d'appel recommande la destitution parce qu'il a caché des informations sur son passé judiciaire devant le comité de sélection des juges, en 1996.

Nommé le 18 septembre 1996 par le gouvernement Bouchard, le juge Therrien a été suspendu avec salaire en novembre de la même année, quand on a découvert qu'il avait été condamné pour des infractions à la Loi sur les mesures de guerre, en 1971. Il avait en effet aidé sa soeur à cacher les assassins

de Pierre Laporte, en octobre 1970, dans un appartement de Côte-des-Neiges où il habitait pendant ses études en droit. Il a été condamné à un an de prison. Il a été admis au Barreau cinq ans plus tard et a obtenu un pardon en 1987.

Après des échecs devant deux comités de sélection de juges où il avait révélé son démêlé avec la justice, M. Therrien a choisi de cacher le fait en 1996, s'appuyant sur la portée du pardon, qui est censé effacer toute trace de dossier judiciaire.

Le ministre de la Justice, apprenant cela, a porté plainte contre le juge devant le Conseil de la magistrature. Un comité du Conseil, à quatre contre un, a estimé que le

fait d'avoir caché cet antécédent le disqualifiait. Une formation de cinq juges de la Cour d'appel a estimé qu'il avait une «obligation légale» de répondre sincèrement quand on lui a demandé s'il avait déjà eu des démêlés avec la justice.

Cela suffit à recommander au gouvernement du Québec de destituer le juge Therrien. Ce dernier a toutefois porté l'affaire devant la Cour suprême.

Hier, à la petite ligne disant qu'elle accepte d'entendre l'affaire, la Cour a ajouté qu'elle devra d'abord régler la question de savoir si elle peut légalement entendre l'affaire.

En effet, plaide le procureur général du Québec, la décision des

cinq juges de la Cour d'appel n'est pas un «jugement», mais un «rapport», une sorte d'avis au gouvernement.

«La question est importante; il est évident que la Cour suprême est intéressée à se pencher là-dessus, mais il y a un os majeur. Si elle prend la position qu'elle a compétence, ça ouvre la porte à un appel de toutes les commissions d'enquête, par exemple, pour les gens qui ne sont pas contents des recommandations», estime Me Robert Mongeon, avocat du procureur général.

Pour Me Jean-Claude Hébert, avocat du juge, la Cour suprême a toute latitude pour entendre l'affaire, à titre de cour d'équité»,

c'est-à-dire susceptible de se saisir d'une affaire pour redresser une injustice. Pour lui, les questions de procédure ne devraient pas intéresser la plus haute cour au pays.

«Il y a des choses beaucoup plus fondamentales à examiner, comme la valeur du pardon et la notion de réhabilitation, et ce sont les valeurs fondamentales du système de justice qui intéressent la Cour suprême», estime Me Hébert.

Il dit que son client est «plutôt soulagé et encouragé» par cette décision. Le juge Therrien est toujours suspendu avec solde, presque trois ans après sa nomination.

Le dossier ne sera pas complet avant le mois de février. La cause sera donc entendue quelque part en l'an 2000.

Agression sexuelle: un employeur peut être responsable des gestes d'un employé

Presse Canadienne
OTTAWA

La Cour suprême a statué hier que les employeurs des organismes qui ont des enfants à leur charge peuvent être tenus responsables des agressions sexuelles dont ceux-ci sont victimes.

Sept juges ont établi à l'unanimité que même si elle n'est pas directement fautive, une organisation peut être tenue responsable des gestes d'un employé si l'environnement de travail augmente les risques qu'un enfant soit molesté.

Les centres de détention pour les jeunes, les centres psychiatriques, les hôpitaux, les internats et les autres institutions dont les employés sont directement responsables des enfants risquent d'être touchés par ce jugement.

À la Children's Foundation de Vancouver, une institution qui accueille les jeunes souffrant de problèmes affectifs, la direction encourageait le personnel à jouer un rôle parental dans la vie des enfants, par exemple en les aidant à prendre leur bain et en les bordant dans leur lit le soir.

«Il est difficile d'imaginer un travail comportant plus de risques d'agression sexuelle», ont souligné les juges dans leur décision.

La Cour suprême s'est prononcée en faveur de la victime, Patrick Bazley, de Didsbury, en Alberta, qui a l'intention d'intenter une poursuite en dommages-intérêts contre la fondation. Le plus haut tribunal au pays a également rejeté l'argument selon lequel les organisations sans but lucratif ne devraient pas être tenues responsables sans égard à la faute parce qu'elles travaillent pour le bien de la société.

Depuis l'agression dont M. Bazley a été victime, des caméras vidéos ont été installées dans les chambres et les salles de bain de la Children's Foundation, et les portes restent toujours ouvertes lorsque des employés se trouvent avec des enfants.

Le directeur du centre, Ken Pauli, dit qu'il est possible que le jugement de la Cour suprême entraîne la fermeture de l'institution, qui existe depuis 42 ans, ou tout au moins l'oblige à réduire ses services. Le centre est subventionné en grande partie par le gouvernement provincial.

La deuxième cause sur laquelle se sont penchés les juges de la Cour suprême était celle du Boys and Girls Club de Vernon, en Colombie-Britannique, où un frère et une soeur, Randal Jacobi et Jody Saur, avaient été molestés par un directeur de programme.

La majorité des juges ont établi que le club n'était pas responsable parce qu'il ne faisait qu'encourager les employés à être des modèles et des guides positifs, et qu'ils ne favoriseraient pas l'intimité avec les enfants.

L'Assemblée des premières nations a accueilli favorablement le jugement de la Cour suprême. Environ 3500 plaintes ont été portées contre le gouvernement par des autochtones, à la suite d'agressions sexuelles subies dans des internats administrés par le gouvernement et des communautés religieuses.

Profitez de cette occasion
pour trouver le cadeau
qui plaira à papa!

Obtenez
un rabais
de **15%**
équivalant à la
TPS et à la TVQ*

aujourd'hui,
samedi et dimanche

sur presque tous les articles à prix courant,
de vente et de liquidation, comprenant ceux
de la Solderie des manufacturiers.

Psitt! N'oubliez pas que le 20 juin, c'est la fête des Pères.

Dès maintenant!

25% de rabais**

sur une sélection de sacs à main

Comprend les marques Nine West, Guess, Liz Claiborne, Kenneth Cole, Kenneth Cole Reaction, Fossil, DKNY, Candies, Esprit, Steve Madden et autres. De plus, si vous magasinez durant cette fin de semaine, vous aurez aussi droit à **15% de rabais** équivalant à la TPS et à la TVQ.

Le **9^e** chez Eaton Centre-ville

vous propose de venir déguster son savoureux

brunch de la fête des Pères le dimanche 20 juin 1999!

Section déjeuner, section buffet, plats chauds et rôti de boeuf, section dessert.

14,95\$ (taxes et service en sus)

Heures d'ouverture: buffet déjeuner du dimanche de 10h30 à 15h

Mini défilé de mode masculine chez Eaton Centre-ville
le samedi 19 juin 1999, à 14h,
à l'occasion de la fête des Pères!

Profitez-en pour découvrir les dernières tendances mode de
nombreuses maisons, dont la collection complète de GOLF!
Eaton Centre-ville, boutique Tommy Hilfiger, 2^e étage.

AUTOMOBILE
1999

L'automobile, des origines à nos jours chez Eaton Centre-ville

Les amateurs de voitures anciennes ou récentes seront comblés
par La Grande Exposition Automobile 1999 qui a lieu

juqu'au 30 septembre chez Eaton Centre-ville, au 8^e étage.

Prix d'entrée: Adultes **9,75\$** Étudiants et 3^e âge **6,50\$** Enfants de 12 ans ou moins **3,50\$**

*Certaines exceptions s'appliquent. Détails en magasin. Achats en personne seulement. *Un rabais maximal de 10% s'appliquera sur le prix courant des articles suivants: vaisselle pour les grandes occasions; vaisselle Denby pour les occasions spéciales; petits appareils électriques et appareils de soins personnels. **Les rabais s'appliquent sur les articles à prix courant et à prix déjà réduits. La sélection et les marques varient d'un magasin à l'autre. Offre en vigueur jusqu'au 20 juin 1999.



Eaton Centre-ville ouvre
ses portes de 10 h à 21 h
du lundi au vendredi pour
faciliter votre magasinage.

**Tous nos magasins
ouvrent à 8h30
le samedi.**

INFO-PSY
Lorsque l'avis d'un médecin
psychiatre peut aider
1 900 561-1779
7 jours semaine
Membre du Collège des médecins du Québec
Guy Tremblay, médecin-psychiatre

L'avocat Lavoie, accusé de blanchiment, plaide la bonne foi

Il a posé des questions, mais il ne pouvait éliminer tout risque, dit la défense

YVES BOISVERT

Avant de blanchir 1,7 million pour Paul Larue, l'avocat Gérard Lavoie a posé des questions et a fait maintes vérifications lui permettant de croire qu'il était un homme d'affaires, et non le trafiquant de drogue qu'il était en réalité.

C'est la thèse qu'a soutenue hier l'avocat de Lavoie, Richard Perras, dans son plaidoyer devant le juge Hubert Couture, de la Cour du Québec. Lavoie, 53 ans, est accusé d'avoir complété avec l'ex-juge Robert Flahiff pour blanchir les narcodollars de Larue entre janvier 1989 et juin 1991.

« Il y a une incongruité dans la position de la Couronne, qui vous demande de croire le témoignage de Larue et qui en même temps voudrait que vous condamnerez mon client parce qu'il l'a cru il y a dix ans ! » a dit hier M^e Perras. M^e Perras a insisté sur le fait qu'en 1988, quand Flahiff, alors avocat criminaliste, a présenté Larue à Lavoie, il avait toutes les allures d'un homme d'affaires. Il est facile, dix ans plus tard, d'estimer cela naïf. Mais Lavoie avait confiance en Flahiff, qu'il avait connu à l'université et qui lui avait référé plusieurs clients.

Larue se présente alors à lui avec son avocat, Richard Blanchette, lui aussi condamné pour trafic de drogue, mais bien des années plus tard, ainsi qu'un comptable. Larue avait des problèmes d'impôt. Quoi de plus banal ? Par la suite, il a demandé à Lavoie et Flahiff de l'aider à investir 1,7 million en Suisse. Et alors ?

Certes, Larue expliquait d'étonnante façon la provenance de ses revenus plantureux. Il disait qu'un homme d'affaires du Honduras, qu'il avait sauvé de la noyade au-

tour de 1978, lui avait donné 200 000 \$, puis lui avait avancé, sans intérêt, 2,1 millions. Étonnant ? Inhabituel ? Certainement, concède M^e Perras. Mais dans la pratique du droit, « nous sommes exposés à toutes sortes de réalités qui sortent du normal », plaide-t-il.

Il ne faut pas demander aux gens d'être des saints Thomas, dit-il. Mais quand, en décembre 1989, Revenu Canada réclame 1,3 million à Larue en affirmant qu'il est un trafiquant de drogue, M^e Lavoie fait ses devoirs. Il confronte Larue, qui nie les allégations. À M^e Flahiff, il pose la même question; il répond que ce sont des « racontars ». M^e Lavoie lui demande néanmoins de vérifier plus avant, avec ses nombreux contacts dans la police. Flahiff est toujours aussi affirmatif. Il pose aussi des questions à Blanchette, et à nouveau à Larue.

Et quand, en février 1990, il se rend à Ottawa avec Larue et un comptable pour rencontrer les enquêteurs du fisc, ceux-ci ne font nullement allusion à ces allégations, pourtant percutantes. Jamais la police n'accuse Larue à cette époque (il sera arrêté aux États-Unis en mars 1993).

Ces vérifications étaient-elles suffisantes pour « éliminer absolument tout risque » ? Non. Mais il est impossible d'éliminer tout risque. Elles étaient raisonnables dans les circonstances, plaide M^e Perras.

L'avocat Bruno Pateras, lui, plaide pour le procureur général du Canada que Lavoie non seulement aurait dû avoir des doutes, mais qu'il savait très bien que Larue était un trafiquant. Référé par un criminaliste, emmenant des liasses d'argent comptant, parfois en fonds US, requérant une clandestinité dans les transferts, puis cette déclaration du fisc, plus cette histoire invraisemblable de mécène hondurien qui ne tenait pas debout...

Les plaidoiries se terminent ce matin.

EN BREF

Homme recherché

■ La police de Laval est à la recherche d'un homme qui a commis une agression sexuelle le 7 mai dernier, à la résidence d'une femme, dans le secteur Laval-des-Rapides. Entré sous prétexte de faire des réparations à l'intérieur du logement, il a forcé l'occupante, sous la menace d'un couteau, à lui faire différentes faveurs sexuelles, avant de voler quelques objets. Le suspect, d'environ 35 ans, mesure 1m65, il a les yeux bleu-gris, le teint foncé, les mains rugueuses et il affichait un tatouage noir sur la poitrine. Toute information à ce sujet peut être transmise au (450) 662-4636.

Laboratoire d'ecstasy

■ La GRC a démantelé mardi à Sainte-Julie un laboratoire clandestin sophistiqué servant à la fabrication de méthaqualone et d'ecstasy, des produits vendus très cher sur le marché noir. Les policiers ont procédé à l'arrestation de trois individus: Réjean Saint-Vincent, de

Granby, âgé de 62 ans, Denis Furois, de Saint-Hilaire, également âgé de 62 ans, et Daniel Gagnon, de Saint-Léonard, âgé de 41 ans. Ils ont comparu au palais de justice de Longueuil, où ils ont été accusés de fabrication et possession de drogue pour fins de trafic.

Hull n'est plus la capitale du crime

■ S'il est un titre dont la ville de Hull est heureuse de se départir, c'est bien celui de capitale du crime. « C'est un moment historique. Hull est devenue une ville très sécuritaire qui a réussi à éradiquer la mauvaise herbe. Hull est une chenille d'où, après la phase du cocoon, émerge maintenant un papillon alors que les édifices se refont une beauté », a souligné hier le maire Yves Ducharme. Après avoir connu un taux de criminalité de 171 crimes par 1000 habitants en 1985, Hull affiche, en 1998, un taux qui est finalement passé sous la barre des 100 crimes par 1000 habitants, soit 96,6.

EN BREF

La plage des îles

■ À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 août, la plage des îles de Montréal est ouverte de 10 h à 19 h. Oasis à deux pas du centre-ville, la plage des îles demeure le rendez-vous par excellence de toute la famille pour la baignade, les pique-niques, les activités sportives et nautiques. Et, juste à côté de la plage de l'île Notre-Dame, une panoplie d'activités estivales attendent les plaisanciers au pavillon des activités nautiques. On peut y pratiquer la voile, la planche à voile, le canot et le pédalo, avec possibilité de location. Pour des renseignements généraux sur le parc des îles de Montréal, composer le (514) 872-ILES (4537), sans frais le 1 800 797-ILES ou via Internet : www.pdi-montreal.com

Bébé girafe

■ C'est une fille et le jardin zoologique de Granby

lui cherche un nom. Le bébé girafe est né le 12 juin dernier et se porte à merveille. Tous les jours, le girafeau suit sa mère Masai. On lance une invitation au public pour le baptiser en s'adressant par télécopieur au (450) 372-5531 ou par courrier électronique (¹). L'envoyeur doit indiquer son nom et son numéro de téléphone. Le prix : un laissez-passer familial.

1. education@zoogranby.qc.ca

Vols qualifiés

■ La police de la CUM est à la recherche d'un individu soupçonné d'avoir commis quatre vols qualifiés depuis le 18 avril dernier dans le secteur nord de l'île de Montréal. Ayant entre 35 et 40 ans, il mesure environ 1m77 et pèserait 72 kg. Cheveux courts, bruns et gris, il porte une moustache et s'exprime en français. Toute information à son sujet peut être transmise au sergent-détective Mario Baril au 280-2537 ou au 280-0853.

Cessez de tourner autour de la maison!

Porte-vélos Swagman (64100)

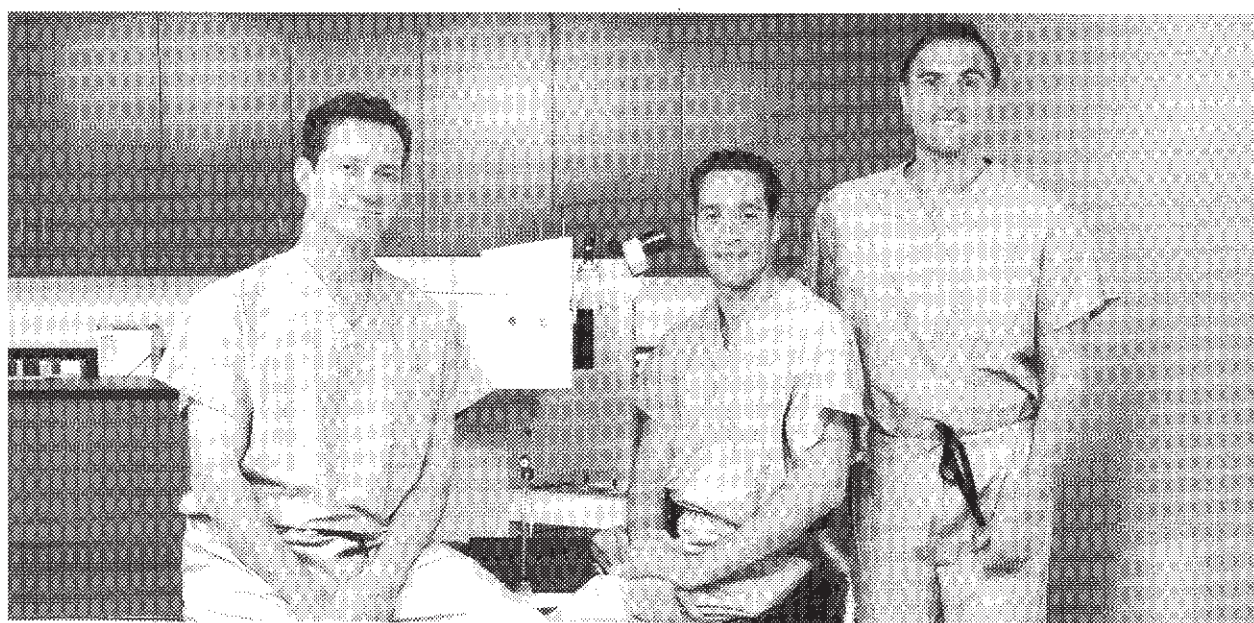
PRIX SPÉCIAL

59⁹⁵\$

Lebeau
Vitres d'autos

AVEC L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN ATTELAGE POUR REMORQUE

Découvrez pourquoi plus de canadiens choisissent Lasik Vision que tout autre centre de chirurgie au laser.



LEUR EXPÉRIENCE N'EST PAS LA SEULE RAISON DE LEUR FAIRE CONFIANCE

L'EXPÉRIENCE

Les Docteurs Pierre Demers, Avi Wallerstein et Mark Cohen forment la seule équipe de chirurgiens au laser à Montréal composée exclusivement d'ophtalmologistes surspécialisés en chirurgie de la cornée et en chirurgie réfractive. Ils ont fait des milliers de chirurgies au LASIK et forment d'autres chirurgiens à cette technique.

LA TECHNOLOGIE

Dans tous nos centres au Canada, nos chirurgiens s'appuient sur la plus récente technologie, comme le laser de 4e génération Chiron Technolas 217C et le microkératome automatisé dont nous avons doté notre clinique de Montréal.

LA FRANCHISE

Lasik Vision a été le premier centre de chirurgie au laser à vous offrir un prix plus raisonnable pour cette intervention. Avec plus de 30 000 procédures réalisées, les chirurgiens de Lasik Vision ont l'expérience et la compétence pour vous offrir les meilleurs soins possibles.

999\$

FRAIS CHIRURGICAUX POUR LES DEUX YEUX
QUELLE QUE SOIT VOTRE PRÉSCRIPTION

* Les frais non-chirurgicaux tels l'examen préliminaire, les soins post-opératoires, la trousse de soins et les retouches (si nécessaires) sont offerts au coût forfaitaire de 599\$, pour un coût total de 799\$ par œil. Votre prescription doit pouvoir être traitée à l'aide des techniques LASIK ou PRK.

FINANCEMENT DISPONIBLE

LASIK VISION
MONTRÉAL

1 888 673-3937

Notre mission : vous offrir la plus haute qualité de soins, au plus bas prix possible

VANCOUVER - CALGARY - WINNIPEG - TORONTO - WINDSOR - OTTAWA - MONTRÉAL - QUÉBEC - HALIFAX

BOTANIX

SPÉCIAL POUR LA FÊTE DES PÈRES

Le seul centre d'horticulture à la dimension de vos besoins

Les grands jardins de Laval

Anciennement W.-H. Perron

Disponibles à notre magasin

- Pots et accessoires de décoration importés
- BBQ, accessoires et ensembles de patio
- Aménagement paysager
- Service de livraison

25 % de rabais

Plus de 200 variétés de **ROSISERS**

Vous économisez **3,24 \$** Cour. 12,99 \$ **9,75 \$**

PELLES 25 % de rabais sur vaste sélection

20 % de rabais SUR TOUS LES ENSEMBLES ET MEUBLES DE PATIO

Un spécial sur la **TERRE NOIRE**

Premier/30 litres **3 pour 3.75 \$**

Super rabais de 30 %

sur tous les **CONIFERES**

Un rabais de 5 \$ Sur présentation de ce coupon /25 \$ d'achat minimum/Non combiné à un spécial 1 par client maximum

Les grands jardins de Laval

Qualité . Variété . Service hors pair

2900, boul. Labelle, Laval (angle Autoroute 440)

(450) 682-9768

Nos heures d'ouverture : lun., mar. et merc. : 9 h à 18 h Jeu. et ven. : 9 h à 21 h Sam. et dim. : 8 h à 17 h

Spéciaux en vigueur jusqu'au 23 juin ou jusqu'à épuisement des stocks.

Actualités

Baisse du taux de la taxe scolaire

MARC THIBODEAU

La taxe scolaire fera un peu moins mal cette année aux contribuables de l'île de Montréal.

Le Conseil scolaire, qui est chargé de la prélever au profit des cinq commissions scolaires de l'île, a annoncé hier qu'il entendait réduire sur son territoire le taux de la taxe de 32,956 à 32,215 cents par 100 \$ d'évaluation, soit une baisse de 2,25 %.

Cette décision, qui survient à la suite d'une longue série de hausses douloureuses, est essentiellement le résultat de la méthode de calcul imposée par le ministère de l'Éducation, qui fixe deux plafonds distincts au taux de la taxe.

Le premier, qui ne peut jamais

être dépassé, est de 35 cents par 100 \$ d'évaluation. Le second est fonction du nombre d'élèves, de la valeur du parc immobilier et du revenu maximal permis par élève. Les commissions scolaires sont tenues de retenir le plus faible taux obtenu.

Dans l'île de Montréal, le taux maximum retenu l'année dernière s'établissait à 32,956 cents par 100 \$ d'évaluation. En raison d'une légère baisse de la population scolaire, d'une hausse de la valeur totale des immeubles et de l'indexation liée à la hausse des coûts, le taux maximal pour 1999-2000 a chuté au niveau annoncé hier.

Le Conseil estime que les contribuables montréalais sont lésés par le fait que le plafond absolu de 35 cents ne peut jamais être atteint, ce qui prive l'île des montants de péréquation versés par le gouverne-

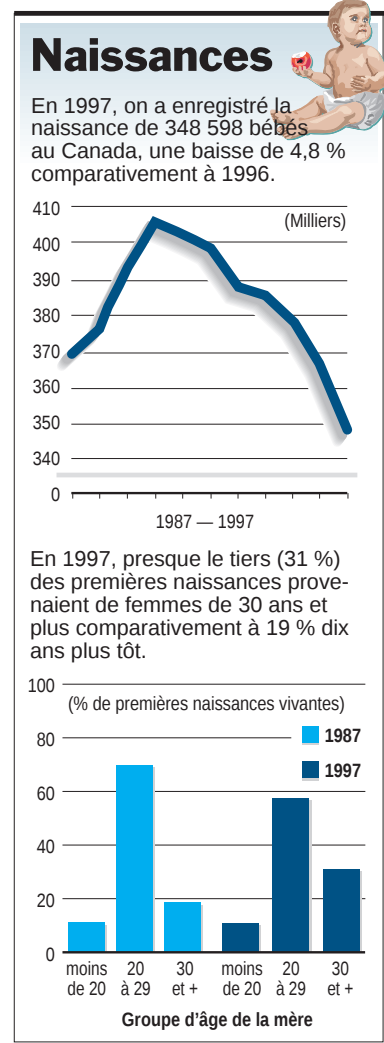
ment aux commissions scolaires où le taux de 35 cents par 100 \$ d'évaluation serait dépassé en considérant le revenu maximal permis par élève.

En raison de cette « injustice », liée au gel du rôle d'évaluation, les contribuables paient jusqu'à 22 millions de trop par année, a indiqué hier le président du Conseil, Jacques Mongeau.

Si le gel était annulé, le Conseil pourrait porter le taux à 35 cents par 100 \$ d'évaluation et recevoir une aide sous forme de péréquation, dit-il. La baisse correspondante de la valeur du parc immobilier se traduirait par une légère réduction du compte de taxe dans le secteur résidentiel. Les véritables bénéficiaires d'un dégel seraient les industries et les commerces, qui verraient leur compte de taxe chuter de « 15 à 35 % ».

Le commissaire Kenneth George, qui est membre du comité sur la fiscalité du Conseil, espère qu'un taux de taxation variable pourra être introduit dans un avenir rapproché de manière à transférer vers le secteur résidentiel une partie des réductions de taxe qui surviendraient dans le secteur commercial et industriel advenant un dégel. D'ici là, le conseil souhaite obtenir une compensation financière du gouvernement pour pallier le manque à gagner qui est ainsi engendré, comme le recommandait d'ailleurs la commission Bédard sur la fiscalité.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, a toutefois opposé une fin de non-recevoir à cette demande, déplore M. Mongeau. « Il m'a dit que c'était hors de question, que le gouvernement n'avait pas d'argent », dit-il.



Plus de mères sur le tard au Canada

Presse Canadienne
OTTAWA

De plus en plus de femmes deviennent mères dans la trentaine, selon Statistique Canada.

En 1997, presque le tiers (31 %) des premières naissances étaient attribuables aux Canadiennes âgées de plus de 30 ans, comparativement à 19 % dix ans plus tôt. Les mères dans la vingtaine continuent tout de même d'être plus nombreuses au pays, mais leur nombre est passé de 70 % du total des nouvelles mères en 1987 à 58 % en 1997.

Selon les statistiques, le nombre de nouveau-nés en 1997 a baissé de 4,8 % par rapport à 1996. Cette diminution est la plus forte enregistrée durant les dix dernières années. Le taux de fertilité a ainsi atteint son niveau record le plus bas en 1997, c'est-à-dire 1552 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

Au Québec, le nombre de nouvelles mères dans la trentaine a aussi augmenté pour se fixer à 28,3 % en 1997, comparativement à 17,7 % en 1987. En 1997, les nouvelles mères québécoises dans la vingtaine restaient plus nombreuses et elles étaient à l'origine de près de 63 % des premières naissances.

Le taux de naissances attribuables aux adolescentes au pays est resté relativement stable durant les dix dernières années à environ 6 %.

La CSDM tiendra un colloque sur la violence à l'automne

MARC THIBODEAU

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) tiendra à l'automne un colloque sur la prévention de la violence dans les écoles auquel elle entend convier tous ses employés.

Le colloque aura lieu lors de la journée pédagogique du 6 décembre, dix ans jour pour jour après la tuerie de l'École polytechnique.

L'instigateur du projet, le commissaire Robert Cadotte, a indiqué hier qu'enseignants et employés de tous les secteurs pourront alors participer à des ateliers portant sur les méthodes de prévention existantes. Ils seront également appelés à faire part de leurs expériences respectives dans ce domaine.

L'objectif, indique M. Cadotte, est de permettre à chaque école d'élaborer, à la suite de la journée, un plan d'action adapté qu'on pourra ensuite mettre en place avec l'appui des services pédagogiques de la CSDM.

M. Cadotte et les autres commissaires dissidents du Mouvement pour une école moderne et ouverte ont réussi à imposer l'adoption de ce projet mercredi soir au conseil des commissaires avec l'appui du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), après avoir contraint la présidente de la CSDM, Diane De Courcy, à déposer une proposition sur la violence qu'elle souhaitait reporter de deux semaines.

Cette proposition prévoyait notamment la production d'une étude approfondie sur l'incidence des cas de violence dans les écoles. Elle devait faire suite à une enquête de perception controversée, dont *La Presse* faisait état hier, qui a été rejetée par le conseil en raison de « problèmes méthodologiques importants ».

M. Cadotte est d'avis que le problème de la violence a déjà été suffisamment étudié. « Ce qu'il



Diane De Courcy

faut maintenant, c'est des actions concrètes », dit-il.

Michel Pallascio, président du RSC, partage son opinion. Il estime que la CSDM « risquait la comitite aiguë » si la proposition de Mme De Courcy avait été retenue.

La décision de tenir un colloque a été accueillie positivement hier par la présidente de l'Alliance des professeurs, Monique Séguin. Elle estime que ce type de rencontre peut entraîner des échanges profitables et alimenter la réflexion du personnel des écoles, qui, dans plusieurs cas, ont déjà commencé, dit-elle, à élaborer des plans d'action.

Elle aussi juge qu'une étude additionnelle serait de trop. « Ça fait 20 ans qu'on parle de la violence à l'école, ça suffit. Ce qu'il faut maintenant, c'est donner un coup de barre », conclut Mme Séguin.

Il a été impossible de joindre Mme De Courcy hier.

La guerre des écoles continue au désespoir du ministre Legault

MARC THIBODEAU

Le ministre de l'Éducation, François Legault, est « très déçu » que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ait rejeté l'entente de principe élaborée pour mettre un terme à la guerre de répartition des écoles opposant l'organisme à la Commission scolaire English-Montréal.

« C'est malheureux puisque nous avions passé beaucoup de temps à élaborer une solution satisfaisante pour toutes les parties », indique M. Legault, qui se dit néanmoins disposé à poursuivre les pourparlers.

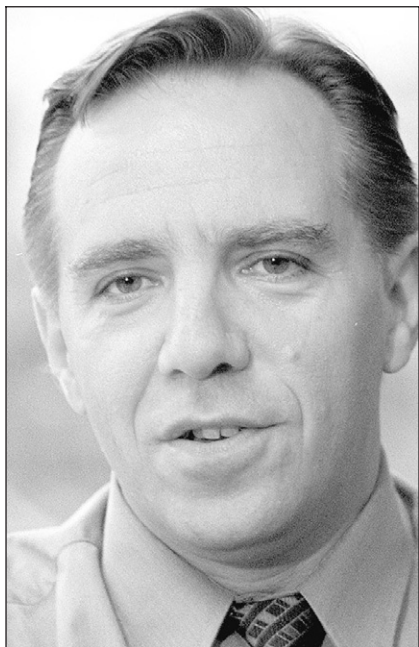
Au cours des dernières semaines, le ministre et les dirigeants des deux commissions scolaires se sont rencontrés à quelques reprises pour finaliser l'entente de principe qui a été présentée mercredi soir au conseil de la CSDM par sa présidente, Diane De Courcy.

L'entente prévoyait le transfert à la CSDM de deux écoles, Saint-Kevin et Somerled, le « retour » de l'école Coronation, qui avait été remise à la CSEM en juillet 1998, et « le transfert, l'ajout ou la construction » d'ici 2001-2002 d'écoles dans six quartiers où les établissements de la CSDM sont surchargés. La CSEM devait hériter pour sa part de l'ex-école Saint-Raphaël.

Les commissaires dissidents du parti de Mme De Courcy, le Mouvement pour une école moderne et ouverte, qui ont fait de la répartition des écoles avec la CSEM l'un de leurs principaux chevaux de bataille, ont déclaré que l'entente était « grossière et invraisemblable ».

Le Regroupement scolaire confessionnel (RSC) a aussi exprimé son désaccord. Hier, son président, Michel Pallascio, a indiqué qu'il s'agissait d'une « blague » qui ne représentait même pas « le minimum des minimums » acceptable pour la CSDM.

« Présenter une telle entente, c'était à coup sûr obtenir un refus du conseil, indique M. Pallascio,



François Legault

qui s'interroge sur les visées de Mme De Courcy. Veut-elle nous faire porter l'odieux de son échec ? »

Ensemble, dissidents et membres du RSC ont uni leurs votes pour rejeter l'entente par 11 voix contre 10.

Le chef de file des dissidents, Robert Cadotte, ne craint pas que le ministre décide, si rien ne change, de l'imposer. « Il peut bien le faire s'il le veut, mais jamais il ne me fera signer une telle chose. S'il l'impose, il devra coucher avec sa décision », note le commissaire.

M. Legault indique pour sa part qu'il n'a aucune intention pour l'instant de trancher.

Il estime que les divisions profondes au sein du conseil de la CSDM ne facilitent en rien la progression du dossier et il invite conséquemment toutes les parties concernées à travailler en fonction des besoins des élèves plutôt que des « chicanes passées ».

Les spécialistes délivrés du plafond salarial

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les médecins spécialistes viennent d'obtenir de Québec l'abolition partielle du plafond de rémunération qui leur est imposé depuis 1995.

Cette mesure, qui coûtera 18,5 millions par an à l'État, survient alors que les négociations avec un autre groupe de professionnels de la santé, les infirmières, prennent un tour difficile, avec les débrayages illégaux de mardi et d'hier.

À la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), on avoue d'ailleurs « marcher sur des oeufs », ce qui explique sans doute pourquoi l'accord, dont les grandes lignes sont connues depuis au moins une dizaine de jours, n'a pas été rendu public.

L'entente conclue avec le ministère de la Santé prévoit que même après avoir atteint le plafond salarial, qui demeure fixé à 257 000 \$, les spécialistes continueront à recevoir leur pleine rémunération pour

tous les actes faits dans un hôpital.

Depuis quatre ans, au-delà du plafond, les spécialistes ne recevaient plus que 25 % du tarif habituel, ce qui rendait la pratique beaucoup moins attrayante et incitait certains d'entre eux à fermer boutique pendant quelques jours ou quelques semaines à la fin de chaque semestre. Environ 11 % des 7000 spécialistes atteignent le plafond.

« L'entente permet d'éliminer la pénurie d'effectifs artificielle qui découlait des contraintes financières », soutient le vice-président de la FMSQ, Yves Dugré. En radiologie, par exemple, l'entente équivaut à l'ajout immédiat de 12 à 15 spécialistes, selon lui. La chirurgie générale et l'anesthésie sont les autres spécialités qui bénéficieront particulièrement de la mesure.

Depuis deux ans, le plafonnement de la rémunération avait déjà fait l'objet de diverses dérogations visant à résoudre les problèmes d'accessibilité aux soins les plus

criants. La pose de prothèses du genou ou de la hanche, la chirurgie de la cataracte, la mammographie, la chirurgie cardiaque et l'hémodynamie, notamment, sont ainsi considérées « hors plafond » depuis l'an dernier. De plus, des dispenses ont été accordées aux médecins pratiquant dans les établissements aux prises avec une pénurie d'effectifs.

Cabinet privé

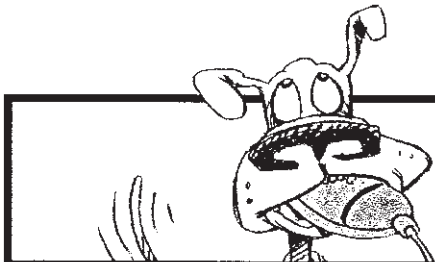
Le plafond continuera par ailleurs à s'appliquer en cabinet privé, où il est de 300 000 \$, mais Québec a jeté du lest là aussi. Ainsi, pour chaque dollar gagné en cabinet, seuls 73 cents étaient jusqu'ici comptabilisés aux fins du calcul du plafond, la différence étant considérée comme des « frais techniques », soit les coûts de fonctionnement du cabinet (personnel, équipement, etc...).

Québec a accepté d'augmenter la part des frais techniques de 27 % à 35 % pour l'ensemble des spéciali-

tés, et de 58,5 % à 70 % pour les radiologistes, qui doivent composer avec des frais de bureau plus élevés en raison de leurs équipements très coûteux.

En clair, cela signifie que les médecins pourront faire plus d'actes et donc voir plus de patients avant d'atteindre leur plafond. Ainsi, pour un radiologiste, chaque dollar facturé à la Régie de l'assurance-maladie du Québec comptera désormais pour 30 cents, plutôt que 41,5 cents.

Selon le président de l'Association des radiologistes du Québec, le Dr Gaétan Barrette, la proportion en vigueur depuis quatre ans bouleversait l'organisation du travail, puisque, pour éviter de défoncer le plafond en cabinet, il arrivait fréquemment que plusieurs radiologistes aient à se partager le travail que l'un d'entre eux aurait normalement pu accomplir seul. Cela limitait d'autant les disponibilités de chacun pour aller dépanner les hôpitaux moins bien pourvus.



SCÈNE 2, PRISE 4. ACTION!

CLIQUEZ SORTIR ET CINÉMA À LA FICHE: FILMS, ACTEURS, RÉALISATEURS, HORAIRES, TOUT SUR LE CINÉMA!

<http://lapresse.infiniit.net>

Je pense donc je clique
La Presse

Partenaire
du Portail
Infiniit

FIL202

La régie régionale décrète la scission de l'hôpital Angrignon

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La régie régionale de la santé de Montréal-Centre s'est prononcée hier en faveur de la scission de l'hôpital Angrignon. Elle demande maintenant à la ministre de la Santé, Pauline Marois, de donner son aval à la décision afin que les pavillons Verdun et LaSalle redeviennent des hôpitaux autonomes d'ici le 1^{er} avril 2000.

La décision du conseil d'administration de la régie a été prise à onze voix contre six et deux abstentions, après plus d'une heure de débats.

Si la nouvelle orientation est approuvée par la ministre, les anciens Centre hospitalier de Verdun et Hôpital général de LaSalle, fu-

sionnés le 1^{er} avril 1996, retrouveront des conseils d'administration et des conseils des médecins distincts.

La fusion avait permis des économies administratives de quatre millions par an, mais butait à la réticence des médecins à effectuer la garde dans les deux pavillons, distants de sept kilomètres. Six des huit anesthésistes ont démissionné en 1998.

Pour résoudre le problème, l'administration et les médecins de l'hôpital avaient proposé l'automne dernier d'inverser les vocations des deux pavillons et de concentrer à LaSalle, dont les bâtiments sont plus récents, l'hospitalisation et la chirurgie lourde, pour ne laisser à Verdun que la longue durée et des services ambulatoires.

Mais la régie, qui tient à ce que les deux pavillons continuent à faire de l'hospitalisation, a rejeté ce modèle en mars et proposé de maintenir le statu quo, tout en augmentant le nombre de chirurgies d'un jour et de court séjour à LaSalle, dans l'espoir de réduire les longues listes d'attente.

Les discussions subséquentes n'ont rien donné et la régie s'est donc résignée à prononcer la « défusion », qu'elle considère désormais comme la seule manière d'attirer les médecins dont manque le sud-ouest de l'île de Montréal. L'objectif d'augmenter le volume d'interventions chirurgicales demeure.

L'hôpital de Verdun gardera ses 305 lits, tandis que celui de LaSalle en comptera 50 de courte durée (au lieu d'une trentaine),

plus quatre lits de transition et 115 places en longue durée. Si suffisamment de médecins sont recrutés, 30 autres lits de courte durée pourraient être ajoutés à LaSalle. Le développement des services nécessitera une hausse budgétaire progressive de trois millions.

Joint hier, le président du conseil d'administration de l'hôpital Angrignon, Yvon Lamarre, a qualifié les arguments de la régie de « très faibles, pour ne pas dire fallacieux » et a exprimé des doutes quant à la possibilité de recruter de nouveaux médecins, dans le contexte actuel de pénurie généralisée. Il maintient que la solution des problèmes de l'hôpital Angrignon passait par la création d'un « pôle majeur » à LaSalle.

Un édifice indésirable à Longueuil

MARTHA GAGNON

Un projet de construction d'un édifice à condos de six étages soulève des protestations dans le Vieux-Longueuil où les résidents affirment vouloir préserver l'harmonie du quartier.

« On ne peut laisser défigurer ce secteur patrimonial, dit Bernard Terreault, président de l'association des résidents. Notre intention est de bloquer le projet pour dire clairement à la Ville qu'on ne fait pas de zonage à la pièce. »

Plusieurs citoyens sont venus faire part de leur mécontentement à l'assemblée publique, mercredi soir. Une résidente du quartier a remis au conseil une pétition de 58 signataires qui réclament le maintien du zonage de quatre étages prévu au plan d'urbanisme adopté il y a plusieurs années.

« Quatre, à mon avis, c'est déjà excessif mais à six, on dépasse les bornes. Il ne faut pas créer de précédent », ajoute M. Terreault.

Le conseil municipal a, malgré tout, adopté un premier projet de règlement de modification de zonage pour autoriser la construction de l'édifice sur le terrain de l'ancienne usine de fabrication de chandelles Mailloux, à l'abandon depuis des années.

Pierre Beaudry, vice-président du comité exécutif, a insisté pour dire que la Ville a organisé en mai une assemblée d'information sur le projet où la participation a été minime. Il s'étonne que l'on proteste aujourd'hui.

M. Terreault réplique que la « Ville a démontré qu'elle voulait agir très vite dans ce dossier sans trop se préoccuper des réactions des résidents ».

Le projet consiste en 39 appartements avec des stationnements intérieurs au sous-sol et au rez-de-chaussée. Le coût est évaluée à six millions.

Johane Fontaine-Deshaies, présidente du comité d'urbanisme, affirme que c'est un « projet de qualité, d'envergure et dont l'architecture est soignée. Loin de briser l'harmonie du quartier, il devrait en rehausser la valeur. Les « penthouses » ou appartements aménagés sur le toit sont même en retrait et leur architecture est très sobre ». Mme Fontaine-Deshaies ajoute que le promoteur remplit toutes les exigences relatives au patrimoine. En plus d'ériger l'édifice sur les anciennes fondations de l'usine, il s'engage à reconstruire une petite maison ancestrale de 1840 en respectant le plus possible ses caractéristiques architecturales. Deux condos y seront aménagés.

Conseillère de l'opposition, Cécile Langevin, se demande « si ce sont les promoteurs qui gèrent la Ville ». Selon elle, ce projet vient « détruire la trame architecturale du quartier ». Mme Langevin reproche à la présidente du comité d'urbanisme « d'être peu préoccupée par le patrimoine. Elle l'a d'ailleurs affirmé à la dernière assemblée en disant que ce n'était pas une priorité. »

Interrogée à ce sujet, Mme Fontaine-Deshaies explique que la « Ville n'a pas à prioriser le patrimoine au détriment d'autres dossiers. Cela ne signifie pas que nous n'avons aucun souci. Il y a une commission du patrimoine. »

Saint-Timothée obtient son injonction contre Hydro

RIMA ELKOURI

Dès la semaine prochaine, les estivants de la région du Suroît devraient enfin pouvoir profiter de la plage du parc des Îles de Saint-Timothée. Hier, au palais de justice de Valleyfield, la juge Pierrette Rayle, de la Cour supérieure, a en effet ordonné à Hydro-Québec de procéder, en dépit de la grève de ses employés, à la mise en eau immédiate des bassins de Saint-Timothée et de la Pointe-du-Buisson.

« C'est une grande victoire pour la région! Ça prouve qu'Hydro-Québec doit être un bon citoyen corporatif comme tout le monde », a déclaré René Monette, directeur des services récréatifs à la Ville de Saint-Timothée.

La plage pourrait être rouverte au début de la semaine prochaine, croit M. Monette. Hydro estime toutefois qu'on doit compter au moins une semaine, puisqu'il faut, entre autres, construire des estacades avant de procéder au remplis-

sage, a précisé Renée Arsenault, porte-parole de la société d'État.

En accordant l'injonction à la municipalité, la juge Rayle a souligné qu'Hydro a une obligation morale et de bonne entente avec les riverains, en dépit de la grève de ses employés. La juge estime aussi que les cadres sont tout à fait habilités à exécuter les travaux nécessaires.

La société d'État tentera tout de même d'obtenir la collaboration de ses syndiqués, a dit Mme Arsenault.

La plage du parc régional des Îles de Saint-Timothée est non seulement l'attrait principal de l'endroit, mais aussi une source de revenus dont la Ville ne peut se passer, faisait-on valoir dans la requête en injonction.

La municipalité estime avoir perdu plusieurs milliers de dollars à cause de ce conflit, du fait, entre autres, que plus de 5000 écoliers n'ont pu être accueillis comme prévu à la plage depuis le retour du beau temps.

Le centre de traumatologie de l'hôpital BMP presque sauvé

MARTHA GAGNON et HUGO DUMAS

La régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie a décidé de façon unanime, hier soir, de maintenir les services de traumatologie à l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (BMP) de Cowansville, au grand soulagement de la population.

« Notre communauté a les épaules un peu plus légères ce soir », a commenté hier le directeur général de l'hôpital BMP, Mario Cyr. « J'accueille cette décision avec beaucoup de joie et presque de l'euphorie », a ajouté la préfète de

la MRC de Brome-Missisquoi et mairesse de Farnham, Lyse Lafrance-Charlebois.

Montées à bord d'autobus, plus de 300 personnes de Sutton, Knowlton, Cowansville, Farnham et Waterloo s'étaient déplacées pour assister à la réunion du conseil d'administration de la régie, à Longueuil.

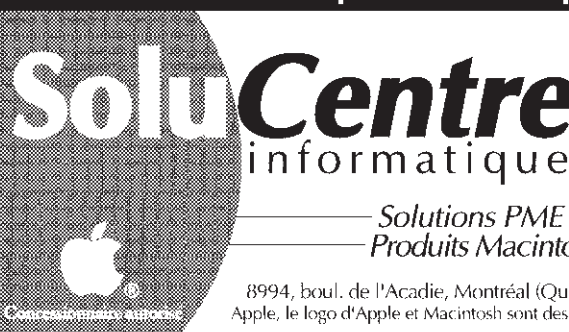
Les membres du conseil ont toutefois rendu une décision qui va à l'encontre de la recommandation du comité provincial d'experts en traumatologie de fermer le centre pour concentrer les services à l'hôpital de Granby. Le sort définitif du

centre de traumatologie repose maintenant entre les mains de la ministre de la Santé, Pauline Marois. La menace de fermeture du centre avait entraîné une importante mobilisation des citoyens, des leaders socio-économiques et des médecins au cours des dernières semaines. Pétition de 25 000 noms, manifestation, lettres de protestation aux dirigeants politiques et formation d'une coalition. Rien n'avait été négligé pour défendre le centre.

Les membres de la régie ont finalement été sensibles aux arguments des dirigeants de l'hôpital

qui affirmaient que la disparition de la traumatologie représentait un coup dur qui risquait d'être fatal. Le président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, Pierre Dauth, appréhendait la perte d'effectifs médicaux dans plusieurs disciplines et la fermeture des urgences à long terme. La Coalition de BMP est heureuse que la régie ait choisi d'assurer la survie de l'hôpital en maintenant l'ensemble des services. Elle considère important de maintenir des services de traumatologie dans une région rurale. L'hôpital dessert un territoire de 1500 km².

Découvrez les produits Apple chez...



SoluCentre
informatique

(514) 388-4888
www.solucentre.com

Solutions PME
Produits Macintosh

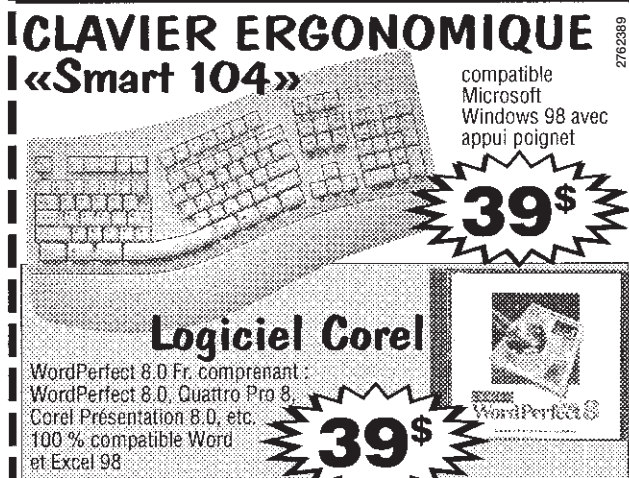
8994, boul. de l'Acadie, Montréal (Québec), Téléc.: (514) 388-7772
Apple, le logo d'Apple et Macintosh sont des marques d'Apple Computer, Inc.



Besoin d'aide ?
Composez l'un de ces numéros d'urgence

5 jours/sem.	Centre de référence du Grand Montréal	☎ 527-1375
24 hrs/7 jours	S.O.S. Violence conjugale	☎ 873-9010 (Ext. 1-800-363-9010)
24 hrs/7 jrs	Protection de la jeunesse (urgence sociale)	☎ 896-3300 ou 896-3100
8 - 24 hrs/7 jrs	Déprimés anonymes	☎ 278-2130
24 hrs/7 jrs	Drogue : aide et référence	☎ 527-2626 (Ext.: 1-800-265-2626)
24 hrs/7 jrs	Parents anonymes	☎ 288-5555 (Ext.: 1-800-361-5085)
24 hrs/7 jrs	Suicide - Action Montréal	☎ 723-4000
24 hrs/7 jrs	Tel-Jeunes	☎ 288-2266 (ext.: 1-800-263-2266)
24 hrs/7 jrs	Tel-Aide	☎ 935-1101
24 hrs/7 jrs	Grossesse-Secours	☎ 527-5717
6 jours/sem.	L'Association G.R.A.N.D. (Aide aux grand-parents)	☎ 846-0574
24 hrs/7 jrs	Agression sexuelle (centre pour victimes)	☎ 934-4504
24 hrs/7 jrs	Jeunesse J'écoute	☎ 1-800-668-6868
24 hrs/7 jrs	Jeu: aide et référence	☎ 527-0140 (Ext.: 1-800-461-0140)
18 - 23 hrs/7 jrs	Gai Écoute	☎ 866-0103 (Ext.: 1-888-505-1010)
5 jours/sem.	CLSC de votre quartier ou votre région	
24 hrs/7 jrs	CLSC Info-Santé de votre quartier ou votre région	

LES PLUS BAS PRIX À MONTRÉAL !



CLAVIER ERGONOMIQUE «Smart 104»

compatible Microsoft Windows 98 avec appui poignet

39\$

Logiciel Corel

WordPerfect 8.0 Fr. comprenant : WordPerfect 8.0, Quattro Pro 8, Corel Presentation 8.0, etc.
100 % compatible Word et Excel 98

39\$



INFOMONTRÉAL
2400, rue Ste-Catherine Est
Depuis 1986

526-7171

SUR PRÉSENTATION DU COUPON



LE MONTAGNAIS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
HÔTEL ET CENTRE DE CONGRÈS

• 307 chambres incluant 8 suites avec bains turquoises ou thérapeutiques

• 12 salles privées de 15 à 2000 personnes

• Restaurant LE BISON

• Bar LE CALUMET PASSION «DANCE»

Suite à notre incident survenu en avril dernier, nous sommes maintenant opérationnel à 100 %

1080, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 4B6 • Tél. : (418) 543-1521 • Téléc. : (418) 543-2149

Sans frais : 1-800-463-9160

• Site Internet : www.lemontagnais.qc.ca • Courriel : lemontagnais@sympatico.ca

Matériel, etc.

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Les PC font un effort de simplification



Éric Bernatchez

collaboration spéciale

Depuis que le iMac a fait souffler son vent de renouveau sur l'industrie informatique, une nouvelle demande s'est fait entendre du côté des utilisateurs de PC : plus de style, plus de simplicité. Et les fabricants sont en train de répondre à l'appel, avec de nouveaux modèles d'ordinateurs au design étonnant.

Par exemple, la compagnie Gateway, très connue aux États-Unis pour ses ordinateurs vendus sur le Web, vient de lancer l'ordinateur Profile. Vous voulez y mettre un

CD ? Appuyez sur le côté de l'écran et le tiroir à CD en sort comme une excroissance. En fait, tout dans le Profile tient dans le boîtier de l'écran, comme avec le iMac. Mais, ici, c'est d'un écran à cristaux liquides qu'il s'agit, et l'ordinateur qu'il renferme ne l'épaissit que de quelques pouces. Un vrai portable, même s'il s'agit d'un ordinateur de table.

À cause de son élégance, Gateway entend vendre son Profile essentiellement dans les grandes entreprises, pour installation dans les endroits où le public a accès. « Par exemple, un fabricant d'automobile nous en a commandé plusieurs pour ses salles de montre, dit Beth Etler, porte-parole de Gateway. Nous visons aussi les hôpitaux, où cet ordinateur prendrait moins de place qu'un écran cathodique. »

À l'image du iMac, le Profile est l'un des premiers PC vendus en Amérique à ne plus nécessiter de brancher le moniteur et les haut-parleurs, puisque tout est inclus dans l'écran, qui comporte aussi une carte réseau. Mais ce format pratique cache aussi une contrepar-

tie : alors que Gateway s'est fait connaître en vendant, comme Dell, des ordinateurs que le client peut modifier à sa guise sur le Web, le Profile est, en fait, moins modifiable que certains portables. On ne peut pas tout avoir : en général, plus un ordinateur est simple et compact et moins il a de possibilités de mise à niveau.

Gateway n'est pas la seule à offrir ce type de PC plus cool. En fait, on parle ici d'une tendance, qui prendra de l'ampleur cet automne. Déjà, au Japon, les ordinateurs tout-en-un font fureur. Des modèles fabriqués par Hitachi, Sony et IBM sont déjà en vente là-bas et le Profile de Gateway s'y est ajouté en février dernier, trois mois avant l'Amérique. Et selon Gateway, un autre important fabricant nord-américain s'apprête à lancer un modèle d'ordinateur tout-en-un l'automne prochain.

Depuis peu, on trouve aussi en Occident le Slimtop de Sony, qui n'est pas encore offert au Canada, mais qui commence à l'être aux États-Unis. Le Slimtop n'est pas un tout-en-un, mais l'ordinateur est

installé dans un petit boîtier au moins deux fois moins volumineux que n'importe quel boîtier d'ordinateur. C'est aussi le cas du modèle japonais de IBM, le 300 PL Slim. En fait, le boîtier est si mince qu'on peut le cacher derrière l'écran à cristaux liquides ou, comme le propose Sony, s'en servir comme appui-livres.

L'écran se branche par un cordon unique qui combine à la fois images, son et alimentation électrique, et le Slimtop comprend plusieurs gadgets destinés à faciliter son utilisation. Par exemple, il est doté d'une fonction qui permet de le programmer facilement pour qu'il aille cueillir le courrier électronique, disons, à 6 heures tous les matins. Cela est aussi possible avec n'importe quel PC, mais au prix d'une programmation un peu plus complexe. Le Slimtop est aussi doté d'un couvercle pour protéger le clavier qui, lorsqu'on le déplie, se transforme en repose-poignets.

Comme les portables, ces nouveaux ordinateurs sont généralement munis de fentes d'expansion PC Card (ou PCMCIA). Celui de Sony est même doté d'une fente

Memory Stick pour accueillir les petites cartes de mémoire (de la taille d'une gomme à mâcher) fabriquées par la compagnie. Cela vise essentiellement le transfert de photos numériques, mais il faut alors utiliser un appareil photo de Sony.

Selon News.com, l'une des raisons pour lesquelles ce genre d'ordinateur se répandra de plus en plus, c'est la baisse constante du prix des écrans à cristaux liquides (ACL), qui permet de fabriquer ces ordinateurs à un prix étonnant. Par exemple, avec son écran ACL de 15 pouces, le Gateway Profile peut être acheté pour aussi peu que 2000 \$US, c'est moins que le prix d'un écran ACL seulement, il y a à peine six mois.

Attendez-vous à voir débarquer une tonne de ces nouveaux émules du iMac l'automne prochain. Mais comme le dernier-né d'Apple, ces PC aux allures bonbon et à l'utilisation simplifiée ne deviendront pas « l'ordinateur de demain », ils n'en seront qu'une variante. Les usagers plus exigeants, qui souhaitent pouvoir modifier facilement leur ordinateur, auront encore besoin de designs plus traditionnels.

Deux prêtres accusés de pédophilie devront s'expliquer

MARCEL LAROCHE

Deux prêtres soupçonnés d'avoir fait partie d'un réseau de pédophilie mis au jour à Cornwall, en Ontario, doivent comparaître par voie de sommation le 29 juin prochain, à Montréal, pour des crimes à connotation sexuelle remontant à 32 ans.

Paul Lapierre et René Dubé, âgés aujourd'hui de 71 et 54 ans, auraient profité d'un séjour dans la métropole, en 1967, pour agresser sexuellement un garçon âgé à l'époque de 14 ans.

Les deux religieux, dont le plus jeune est toujours en poste dans la région de Cornwall, ont été dénoncés par leur victime dans le cadre du projet Truth, créé en 1997 par la police provinciale de l'Ontario (OPP) pour faire toute la lumière sur ce réseau de pédophilie durant depuis près d'un demi-siècle.

C'est en interrogeant une douzaine de présumées victimes que les policiers ont pu remonter la filière et finalement aboutir, au mois de juillet 1998, à la mise en accusation de neuf notables, des membres du clergé et des personnalités locales de Cornwall. Au terme d'une enquête préliminaire qui s'est tenue au mois de mai dernier devant le juge Gilles Renaud, de la Cour de l'Ontario, sept des neuf hommes ont été inculpés et font face à une kyrielle d'accusations d'agression sexuelle, d'attentat à la pudeur et de grossière indécence.

Dans le cadre de leur enquête, les policiers ont découvert que l'un des accusés, le révérend Paul Lapierre, qui vivait à Cornwall en 1967, avait effectué un voyage à Montréal en compagnie d'un garçon de 14 ans. Le religieux et son jeune protégé se seraient alors rendus au domicile de René Dubé, âgé à l'époque de 23 ans, qui poursuivait ses études pour devenir prêtre. C'est à cet endroit que les deux adultes se seraient livrés à des attents sexuels et des actes de grossière indécence sur l'adolescent.

Comme le crime reproché a été perpétré dans la métropole, les policiers de l'OPP ont obtenu l'assistance du sergent-détective Gilles Lafrance, de la section des agressions sexuelles du SPCUM, pour conclure l'enquête. À la lumière des renseignements obtenus, les policiers montréalais ont finalement déposé des accusations d'attentat à la pudeur et de grossière indécence contre les deux prêtres.

Un tel dévoilement après autant d'années se produit fréquemment, a indiqué hier à La Presse le commandant Michel Fréchette, de la section des agressions sexuelles du SPCUM. « Comme dans les cas d'inceste, ce sont des survivants qui ont été tiraillés et marqués toute leur vie par ce secret et qui finissent par se libérer la conscience », a dit le policier.

Berline Accord EX-V6 1999

La berline Accord.
Avec elle, vous êtes vraiment sortis du bois.

Quand on regarde pour une nouvelle voiture, on peut facilement se perdre dans les détails. À moins, bien sûr, de vous retrouver devant la berline Accord 1999... l'accord parfait de la performance, du confort et de l'habitabilité. La berline Accord 1999. Vous verrez, une simple balade et tout devient parfaitement clair.

À compter de 22 000 \$*

POUR OBTENIR UNE BROCHURE OU L'ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS, COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

HONDA
CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION

*P.D.S.F. de la berline Accord DX 1999 (modèle CF854X) à boîte manuelle. Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.